



L'enfant au cœur
de nos priorités.

RAPPORT GENERAL

2009

SOMMAIRE

Editorial d'**Yves NICOLIN**, Président de l'Agence Française de l'Adoption
Editorial de **Béatrice BIONDI**, Directrice générale de l'A.F.A.

I- ORGANISATION DE L'A.F.A.	page 5
A)- LES PERSONNELS	page 5
B)- LE BUDGET	page 6
II- ACTIVITES DE L'A.F.A.	page 11
A)- LE POLE INFORMATION ET CONSEIL	page 11
B)- LES POLES GEOGRAPHIQUES	page 15
C)- ACTIVITES DE LA CHARGEE DE MISSION SANTE ET FORMATION DES CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX AFA	page 18
D)- ACTIVITES DE LA CHARGEE DE MISSION PSYCHOLOGUE	page 20
E)- ACTIVITES DE LA CHARGEE DE MISSION COMMUNICATION	page 22
III- SITUATION INTERNATIONALE	page 24
A)- SITUATION GENERALE	page 24
B)- DEPLACEMENTS	page 25
C)- CORRESPONDANTS LOCAUX	page 26
D)- BILAN 2009 PAR PAYS	page 26
IV- FOCUS	page 34
A)- LES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES	page 34
B)- SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION DE L'A.F.A.	page 36
C)- LIEN AVEC LES ACTEURS DE L'ADOPTION	page 37
V- ANNEXES	page 38
A)- LISTE DES DEPLACEMENTS A L'ÉTRANGER	page 39
B)- STATISTIQUES	page 41

L'Agence Française de l'Adoption est un groupement d'intérêt public régi par l'art. 22 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifié, par le décret n°88-1034 du 7 novembre 1988 modifié par le décret n°89-918 du 21 décembre 1989, créé en application de l'art. L.225-15 du code de l'action sociale et des familles résultant de l'art. 4 de la loi n°2005-744 du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.

Ce groupement intervient dans le cadre de ses missions définies par l'art. L.225-15 précité dans le respect des dispositions de la convention de La Haye sur la protection de l'enfant et la coopération en matière d'adoption internationale du 29 mai 1993.



2010, année de la pleine maturité de l'A.F.A.

L'Agence Française de l'Adoption entre dans sa quatrième année d'existence. Ce n'est plus un opérateur nouveau dans l'adoption mais c'est encore une structure dont le développement et l'implantation dans les pays à enjeux ne sont pas parvenus à maturité. L'année 2009 a permis de consolider l'implantation en Afrique et en Asie. L'année 2010 doit être l'année de l'implantation durable de l'Agence en Haïti, dans le respect le plus strict des droits des enfants compte tenu des événements récents et aussi l'année de la réussite de l'implantation de l'Agence en Russie.

La nouvelle direction, installée au printemps 2009, s'est employée à renforcer la qualité du service apporté aux familles candidates, à tisser des liens avec de nouveaux pays et à entretenir les relations avec nos pays partenaires. Elle s'est enfin employée, dans le contexte actuel de revue générale des politiques publiques, à mieux optimiser encore les ressources de l'Agence.

L'année 2010 devrait être aussi l'année au cours de laquelle le principal verrou qui empêche l'Agence d'être plus performante sera levé. En effet, l'Agence est handicapée dans un certain nombre de pays par le fait qu'elle ne peut pas, de par la loi, financer des projets de coopération, contrairement à ce que peuvent faire les autres acteurs de l'adoption.

Un projet de loi devrait être voté au cours de cette année autorisant l'Agence à financer de tels projets.

Par ailleurs, dans l'attente de ce projet de loi et pour disposer de ressources en termes de coopération plus importantes que le seul budget de l'Agence, je me suis engagé dans la création d'une association reconnue d'utilité publique à destination de l'enfance privée de famille. Ce projet d'association a connu d'importantes évolutions en ce début d'année 2010. Les statuts, le règlement interne et la convention liant l'Agence à l'association ont été rédigés. Le Ministère des Finances a été saisi pour avis sur l'éligibilité de l'exonération fiscale des dons versés et nous a répondu favorablement. La structure, **SOS Orphelinats du Monde**, devrait être créée très prochainement.

L'année 2010 devrait être l'année de la pleine maturité de l'Agence.

Je vous invite à prendre connaissance, par ce rapport, de l'activité de l'Agence en 2009, année très riche en évolution. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Yves NICOLIN
Député de la Loire
Président

Confiance et détermination pour 2010 !

La création de l'Agence a suscité des attentes importantes de la part des familles. Les 3 premières années de l'Agence ont donc été consacrées au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire et dynamique ainsi qu'à un tissage de liens cordiaux avec ses différents partenaires étrangers lui permettant de s'implanter dans 35 pays d'origine.

La nouvelle équipe de direction de l'Agence, arrivée en avril 2009, s'est inscrite dans la réflexion globale initiée par les différents rapports publiés à la suite des contrôles effectués sur l'Agence au cours de l'année 2008.



Elle a ainsi repensé sa stratégie d'implantation en concertation avec ses tutelles et plus particulièrement avec l'autorité centrale nouvellement créée.

L'A.F.A. s'est également efforcée de renforcer ses relations avec les autorités étrangères pour une meilleure compréhension mutuelle de leur fonctionnement respectif. Dans l'intérêt bien compris des familles, une attention particulière a été portée sur les attentes des autorités des pays d'origine concernant notamment le profil des candidats à l'adoption et la qualité des dossiers.

Par ailleurs, eu égard aux difficultés posées par l'adoption internationale sur le plan humain, juridique et pratique, l'Agence a noué des liens privilégiés avec différents acteurs intervenant dans ce domaine, notamment les organismes autorisés pour l'adoption (O.A.A.) et les associations de parents par pays d'origine (A.P.P.O.) dont il m'est apparu que, dans le respect du rôle de chacun, l'A.F.A. pouvait s'enrichir de l'expérience humaine de leurs membres, de leur savoir-faire ou de leur connaissance du terrain.

L'Agence s'est également attelée à la recherche d'une meilleure maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de personnel en établissant notamment une politique d'optimisation des ressources (déplacements organisés par zone géographique, correspondants locaux multi-pays, regroupement de postes...). Ces nouveaux axes de travail ont été entérinés par la signature, le 24 novembre 2009, d'une convention d'objectifs et de gestion, marquant un point fort dans la vie de l'Agence.

Enfin, les nombreuses missions effectuées en 2009 m'ont révélé que les familles devaient être mieux préparées à la réalité des adoptions internationales. Par conséquent, j'ai souhaité qu'un effort collectif soit fourni particulièrement sur la préparation des candidats et sur l'information qui leur est délivrée. Je tiens à souligner le travail remarquable qui a été accompli sur ce plan en partenariat avec les associations de parents régulièrement consultées. La mise en œuvre de modules de préparation à la rencontre avec l'enfant, à l'accueil d'un enfant grand ou à besoins spécifiques, constitue autant d'atouts pour l'Agence et une aide précieuse pour les familles.

Dans le domaine de l'adoption internationale, où s'est renouvelé en 2009 le constat de la baisse générale des propositions d'enfants, il serait vain d'espérer une concrétisation immédiate des efforts et de la dynamique développés durant l'année. C'est donc avec confiance et détermination que l'équipe de l'AFA s'est engagée au début de 2010 dans les nouveaux projets d'une implantation solide et vertueuse en Russie et en Haïti.

Béatrice BIONDI
Magistrat
Directrice Générale

I- ORGANISATION DE L'A.F.A.

A)- LES PERSONNELS

Propos liminaire : le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a été fixé à 33 par la tutelle. D'un commun accord, DGCS et CGEF, les contrats locaux à l'étranger n'ont pas été intégrés à ce plafond d'emploi.

1. Etat des lieux des effectifs de l'Agence au 31.12.2009

Les mises à disposition

La Directrice Générale et un fonctionnaire de catégorie C demeurent mis à disposition. Le personnel de catégorie C a demandé sa réintégration, dans son ministère d'origine, qui sera effective au 1^{er} mars 2010. La Direction des Services Judiciaires a confirmé la pérennisation du poste qui sera, peut-être, pourvu à la prochaine CAP du mois d'avril 2010, avec prise de fonction au 1^{er} septembre 2010.

Les détachements

- détachement fonction publique territoriale : 1 ETP
- détachement fonction publique état : 2 ETP

Adjonction de service

- Il s'agit de l'Agent comptable, non comptabilisé dans le plafond d'emplois.

Les contrats de droit privé

- Ce sont des contrats à durée indéterminée, au nombre de 6 ETP

Les contrats de droit public

- Ce sont des contrats d'une durée de trois ans, au nombre de 22,5 ETP

TOTAL sur site (hors MAD et adjonction de service) : 31,5 ETP

Observation : Le recrutement d'une secrétaire de Direction est en cours, afin de compenser le départ à la retraite de la titulaire du poste, au 28 février 2010.

Les correspondants locaux à l'étranger (CLE)

Remarque liminaire : Au 31 décembre 2009, l'Agence Française de l'Adoption emploie 11 CLE représentant 8,5 ETP.

Les rémunérations directes des correspondants locaux à l'étranger s'imputent sur la masse salariale. Le niveau prévisionnel de recrutements de CLE au terme de la Convention d'Objectif et de Gestion est de 11 ETP sous réserve du contexte international et des exigences des pays d'origine des enfants.

A l'heure actuelle, on dénombre 11 CLE dont :

- 4 au Vietnam (4 temps plein)
- 1 au Burkina Faso (mi-temps)
- 1 en Russie (mi-temps)
- 1 en Colombie (temps plein)
- 1 au Mali (mi-temps)
- 1 au Cambodge (25% à compter de son renouvellement de contrat au 01.01.2010)
- 1 à Madagascar (mi-temps)
- 1 au Népal (temps plein)

Observations :

- Depuis le 1^{er} janvier 2010, Madame Kerlyne MARSEILLE représente l'Agence à Haïti : Une demande de modification de son temps de travail (passage à temps plein), à compter du 1^{er} février 2010, a été adressé au CGEF, compte tenu de l'évolution soudaine de la situation dans ce pays à forte potentialité.

- Les contrats de certains CLE arrivant à leur terme ont été reconduits, il s'agit des contrats suivants :

Monsieur Vital DIOP, CLE Mali, reconduit à partir du 12 janvier 2010,

Madame Chantal RAPINEAU, CLE Cambodge, reconduite à partir du 1^{er} janvier 2010, mais à 25 % et un salaire réduit de moitié à 500 €,

Monsieur Alain SCHUSSLER, CLE Saint Petersburg, reconduit à partir du 1^{er} mars 2010.

- Des recrutements de CLE sont encore à prévoir, notamment en Russie.

2. Prévisions des besoins en effectifs pour 2010

A ce stade, les besoins en personnel vont largement dépendre de la mise en place progressive de l'intermédiation financière et de l'ampleur de celle-ci. Compte tenu du nombre d'écritures à réaliser par la Cellule Administrative et Financière et l'Agence comptable, on ne peut exclure la nécessité de renforcer, à un moment de l'année qui reste à déterminer, ces deux entités.

L'évolution des demandes des pays d'origine, soit en représentant de l'Agence sur place, soit en personnel au siège, pourra, aussi, être à l'origine de la nécessité de nouveaux recrutements.

Une marge de manœuvre existe. Il restera à la gérer, en fonction des impératifs évoqués plus haut.

B)- LE BUDGET (arrêté au 31 décembre 2009)

Etat des dépenses par enveloppe après DM N° 1 du 13 mai 2009 et N°2 du 24.06.2009

	Budget	Mandaté	Taux de consommation
Fonctionnement	1 281 710,00 €	1 036 224,09€	80,85 %
Personnel	2 653 000,00 €	2 014 420,87 €	75,92 %
Investissement	30 000,00 €	13 680,81 €	45,60 %
TOTAL	3 964 710,00 €	3 064 325,77 €	77,29 %

Le budget du Groupement d'Intérêt Public Agence Française de l'Adoption pour l'exercice 2009 s'établit à 3 964 710 € et non plus 3 948 320 € suite à la décision modificative N°2 du 24 juin 2009 qui est venue entériner une diminution de la subvention pour charges de service public de l'Agence à hauteur de 58 610 €.

Au 31 décembre 2009, les dépenses globales sont exécutées à hauteur de 77,29%.

Le montant total des dépenses pour la période de janvier à décembre 2009 s'élève à 3 064 325,77 € soit **347 862,32 €** d'économie par rapport à l'exercice précédent.

Plus particulièrement, la tendance d'**une maîtrise volontariste des dépenses de fonctionnement** (80,85 % sur l'année) se confirme. Les consignes données en ce sens par la nouvelle Direction ont été respectées par l'ensemble du personnel.

Concernant les **dépenses de personnel**, ces dernières se montent à 75,93 % sur l'année 2009.

Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés pour justifier que la totalité des crédits affectés au personnel n'a pas été utilisée, notamment au compte 645 (charges patronales).

Le premier élément réside en partie dans le départ d'un agent en détachement (la responsable de la cellule administrative et financière) qui a réintégré son administration d'origine. Le nouveau responsable de la CAF faisait déjà partie de l'équipe de l'Agence (ancien assistant).

Le second élément réside dans la réorganisation des services qui s'est effectuée en optimisant les ressources de l'Agence. Le poste d'adjoint du Secrétaire Général chargé des Pôles géographiques a fusionné avec celui de responsable du Pôle Information Conseil, le départ de Charles BAUDOUX (fin de CDD) n'étant pas compensé.

Deux rédacteurs « Pôles géographiques » ont également quitté l'Agence. Le rédacteur « Asie » a été remplacé, en interne, par un autre Rédacteur, remplacé lui-même par une assistante. Le poste laissé vacant par le départ de Maud MOREL BRERO, en Amérique, fera l'objet d'une réévaluation en fonction de la situation en Haïti où l'Agence s'implante en 2010.

Un correspondant local à Madagascar a été recruté le 1^{er} décembre 2009 afin de préparer une plus grande réactivité dans le traitement des dossiers.

L'objectif de cette réorganisation interne est d'optimiser les ressources présentes dans l'Agence en maîtrisant les coûts financiers.

Enfin, s'agissant des **dépenses d'investissement**, aucune dépense d'investissement d'ampleur n'avait été planifiée sur l'exercice 2009.

La masse « investissement » s'est avérée suffisante, l'ouverture de la base de données AFA au public, décidée pendant l'exercice, prévue pour le début du mois de septembre 2009, est effective. Le taux de consommation est de 45,60 %.

Dépenses

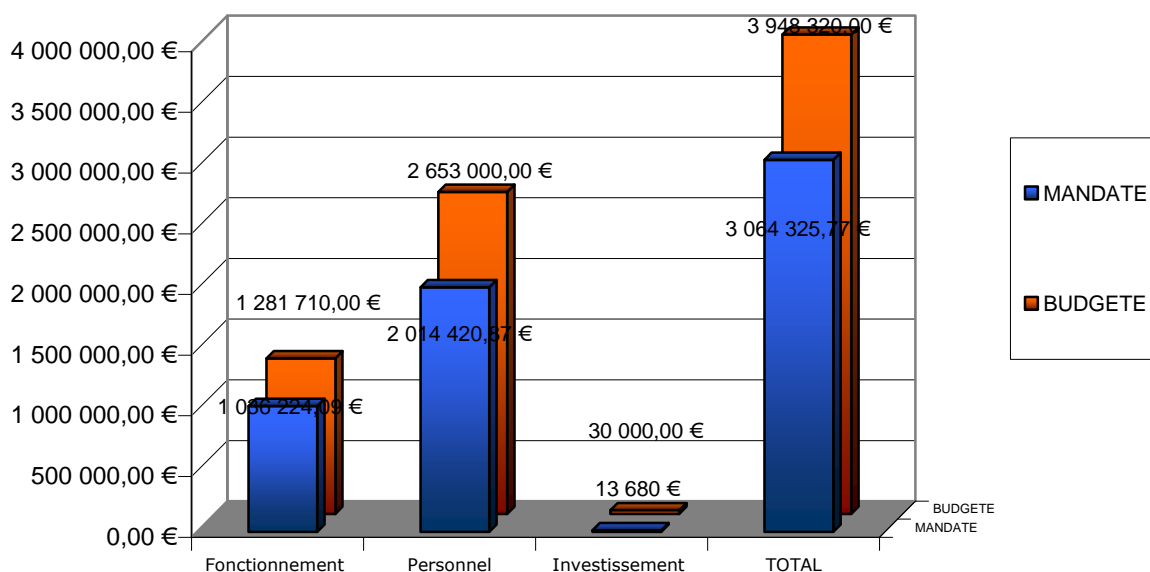


Figure 1

Sur l'année, les **dépenses de fonctionnement** se décomposent principalement comme suit :

- Le compte 606 (achat de fournitures) montre un taux d'exécution de 89,76 % sur 12 mois.
- Les comptes 613 et 614 (locations et charges de copropriété) présentent, quant à eux, un taux d'exécution quasi-total (respectivement 97,17% et 100 %). La nouvelle Direction a entamé des discussions avec le bailleur GROUPAMA, afin d'obtenir une diminution sensible de ce poste budgétaire. La société GROUPAMA a rejeté les propositions faites.
- Le compte 622 (rémunération d'intermédiaires et honoraires) montre un taux d'exécution de 51 %, en deçà des prévisions, compte tenu de la mise en sommeil de la demande des autorités maliennes de paiement d'une somme de 115 € de frais administratifs lors de l'enregistrement des dossiers des adoptants français et d'un tassement de l'envoi des dossiers au Népal.
- Le compte 625 (déplacements, missions, réceptions) présente un taux d'exécution à hauteur d'un peu plus de 90,94 %. Des déplacements à l'étranger ont été nécessaires, la nouvelle Directrice Générale souhaitant se présenter aux autorités des pays avec lesquels l'Agence travaille et aussi compte tenu de la situation de certains pays d'origine, par exemple la Russie. Un politique d'anticipation a permis d'imputer budgétairement les déplacements de janvier 2010 de la Directrice générale et des rédacteurs sur l'exercice 2009 en accord avec l'Agence comptable, le principe de ces déplacements ayant été évoqué au Conseil d'administration du 30 septembre 2009.
- Le compte 626 (frais postaux, communication) a été exécuté à hauteur de 91,54 %. Des solutions sont à l'étude afin de diminuer les coûts, en privilégiant des solutions alternatives de téléphonie, de mise en concurrence des prestataires (signature d'un contrat avec la société Chronopost, dont les tarifs sur certaines destinations sont plus avantageux que FEDEX).

Les autres comptes affichent des taux de consommation budgétaire de 35,78 % à 100 % d'exécution sur l'année.

A noter enfin le taux d'exécution du compte 671, ligne 671-83 (charges exceptionnelles) (14,48 %) sur lequel sont imputées les annulations de titres de recettes issus des frais d'envoi des dossiers d'adoptants, pour l'exercice 2008.

La nouvelle procédure d'émission des titres de recettes, mise en place en 2008, a considérablement réduit les annulations de titres de recettes.

Etat des Recettes

	Budget	Titré	Taux de réalisation
Subvention	3 758 320 €	3 618 342 €	96, 27%
Participation des familles	150 000,00 €	111 538,50 €	74,35 %
Produits financiers	40 000,00 €	7 293, 87 €	18,23 %
TOTAL	3 948 320 €	3 737 174,37 €	94,65 %

La décision modificative N°1 du 13 mai 2009 a permis d'abonder les recettes (706, prestations de services) et les dépenses (622, rémunérations d'intermédiaires/honoraires) de la somme de 75 000 €, dans la double perspective des demandes du Mali et du Népal au titre des frais administratifs, situation qui ne s'est pas réalisée pour le Mali.

La décision modificative N°2 du 24 juin 2009 a entériné la diminution de la subvention d'Etat versée par la tutelle (DGAS) de 58 610 €, afin de réaliser la délégation de crédits de l'Agence Française de l'Adoption auprès de l'Ambassade de France au Vietnam (58 610 €).

Il est à noter également que la subvention pour charges de services publics, initialement votée, a été diminuée de 81 368 € supplémentaires, à la suite du versement de la seconde partie de la subvention par la tutelle (DGAS) au mois de décembre 2009.

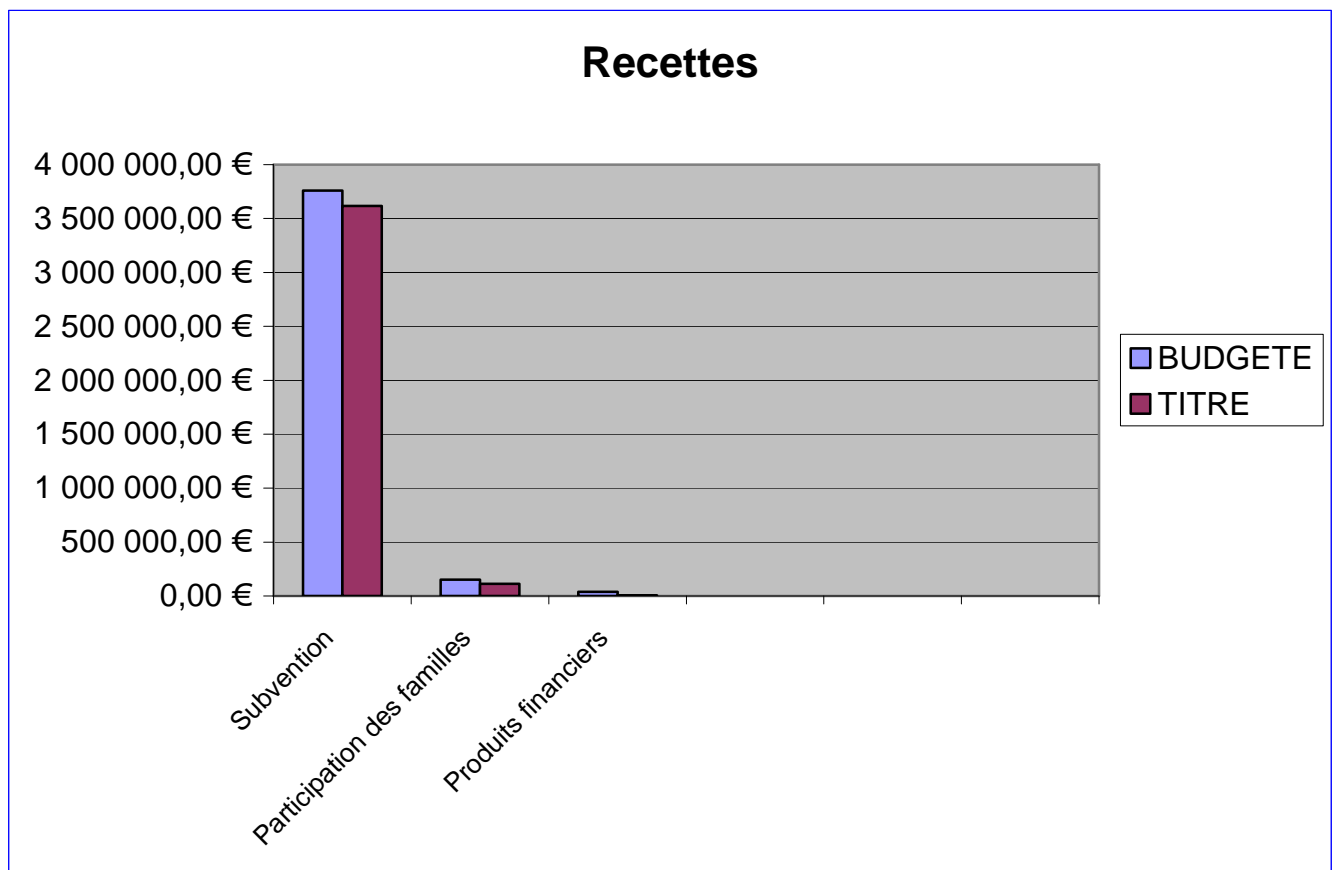
En effet, après un premier versement de 2 millions d'euros au mois de mai 2008, le second versement s'est effectué à hauteur de 1 618 342 €.

Ainsi, au total, le montant effectif de la subvention pour l'exercice 2009 s'est élevé à 3 618 342 €.

Par ailleurs, les recettes issues de la participation des familles s'élèvent au 31.12.2009 à 111 538,50 €, alors qu'elles avaient été évaluées à 150 000 €.

Cette différence s'explique principalement par le décalage inévitable entre le moment où le titre de recettes est émis par l'Agence et l'encaissement effectif des frais des familles par l'Agence comptable.

Enfin, le produit des placements financiers de l'Agence avait été budgété à hauteur de 40 000€ dans le cadre de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2009. Le produit de ces placements s'élève au final à 7 293,87 € au 31 décembre 2009 (soit un taux de réalisation de seulement 18,23 %).



Remarque :

Le compte financier devant être validé par l'Assemblée Générale du 20 Mai n'a pu être intégré dans ce rapport d'activités qui devait être présenté à cette même Assemblée Générale.

II- ACTIVITES DE L'A.F.A.

A)- LE POLE INFORMATION ET CONSEIL

1. Les missions du PIC

Le Pôle Information et Conseil (PIC) a pour première mission l'information et le conseil à destination des candidats à l'adoption qui s'adressent à l'AFA. Le PIC informe sur les procédures en vigueur dans les pays, conseille sur la mise en œuvre des projets, aide à l'orientation des demandes des familles. Les conseillers répondent aux demandes des candidats lors d'entretiens personnalisés d'orientation, à partir de la plate-forme téléphonique ou au siège de l'AFA et par courrier.

Le Pôle est également chargé de la gestion des listes de demandes en attente pour le Vietnam, la Russie, le Cambodge et Madagascar, du traitement des requêtes des candidats (et partiellement de celles des élus) ainsi que de la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

2. L'équipe du PIC

▪ Les conseillers

Au début de l'année 2009, le Pôle était composé de 4,5 d'équivalents temps plein (responsable –adjoint au SG- inclus). En mars 2009, l'équipe a été renforcée par le recrutement d'un conseiller à plein temps. En juin 2009, un conseiller (à mi temps) a évolué vers le pôle Amérique. L'équipe a été renforcée par la présence de deux vacataires (contrats de 6 mois).

La configuration du pôle a évolué à la fin de l'année 2009 grâce à la création du poste de coordinateur. Outre sa mission de conseiller, le coordinateur organise l'activité du Pôle sous l'autorité de l'adjoint au SG responsable du Pôle Information et Conseil et des Pôles Géographiques, ce dernier n'intervenant qu'à minima dans les missions opérationnelles du Pôle. Enfin, en décembre 2009, l'une des vacataires a prolongé sa mission par un CDD de conseiller.

Le PIC est aujourd'hui composé de 5 conseillers dont 1 coordinateur

▪ Politique de formation

Outre la formation continue délivrée aux conseillers sur l'actualité de l'adoption internationale et les évolutions des procédures dans les pays partenaires de l'Agence (au minimum 2 rencontres hebdomadaires), des formations faisant appel à des intervenants extérieurs sont mises en place en fonction des besoins.

Ainsi, l'organisme CEGOS a été sollicité par l'Agence dans le but de délivrer aux conseillers une formation sur les appels à relationnel difficile. Cette formation a été prolongée par la mise en place d'une « supervision psychologique » assurée par la chargée de mission psychologue de l'Agence, sous la forme de deux rencontres par mois. L'objectif de ces sessions d'une heure est d'analyser conjointement les pratiques de prise en charge des entretiens (téléphoniques en particulier), afin de valider les acquis et de dessiner des axes de progression pour la gestion des « appels difficiles ».

3. Les activités du PIC

Activités d'origine

▪ Information et conseil

Une plate forme téléphonique permet de centraliser les appels entrants.

Plus de 90% d'entre eux sont traités intégralement, en dispensant :

- une information concernant la législation, les critères et les procédures d'adoption en vigueur en France et dans les pays partenaires de l'AFA
- une aide à la constitution matérielle des dossiers de demande d'adoption
- une aide à l'orientation ou à la réorientation des projets d'adoption.

APPELS

*Durant l'année 2009, le PIC a pris en charge **28 944 appels téléphoniques**, ce qui représente une moyenne de 115 appels par jour.*

90% des appels ont été traités intégralement au PIC

***10% ont été transmis** aux rédacteurs référents sur les pays.*

VISITES

***Plus de 620 familles** ont été accueillies au siège de l'Agence (hors réunions thématiques ou autres regroupements de familles).*

*=> Cela représente une moyenne de **2,5 visites par jour**.*

COURRIERS

Le pôle traite toutes les demandes ne pouvant être transmises directement aux rédacteurs des pôles géographiques (demandes non orientées, tournées vers des pays non partenaires de l'AFA, ou vers des pays ayant fixé des quotas de prise en charge qui sont atteints, par exemple). Les familles concernées reçoivent une information personnalisée et, si elles le souhaitent, une aide à la réorientation.

***Près de 5000 courriers** de candidats à l'adoption ont été traités par l'équipe du PIC en 2009, ce qui représente une moyenne de **400 courriers par mois**.*

▪ Gestion des Listes de Demandes en Attente

La gestion des listes d'attente implique diverses activités : inscriptions, désistements, mise à jour des listes en fonction des finalisations des projets des familles dans d'autres pays, transmission des pré-dossiers aux rédacteurs pays, actualisation des courriers type, réorientation des candidats lorsque cela est possible dans le but de réduire l'état de saturation des listes, apport de compléments au dossier (changement dans la situation familiale et/ou dans le projet des candidats), information sur la gestion des dossiers en cours dans le pays, demande technique concernant l'accès à l'espace personnel, identification des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Enfin, en vue d'harmoniser la gestion de ces listes, le pôle a créé un vade-mecum, actualisé en permanence.

*Au total, **5302 dossiers** inscrits en liste de demandes en attente sont gérés par le Pôle :*

*- **2 663** pour le Vietnam*

*- **994** pour le Cambodge (liste de demandes en attente suspendue depuis le 20.3.2009)*

*- **1 110** pour la Russie*

*- **535** pour Madagascar*

(chiffres au 31.12.2009)

▪ **Saisines**

Les réponses faites aux saisines émanant des élus ou des candidats à l'adoption eux même sont traitées par le Pôle lorsqu'elles concernent des informations générales sur le fonctionnement de l'Agence ou des dossiers inscrits en liste de demandes en attente.

Au total, plus de 60 requêtes d'élus ont été traitées par le PIC en 2009.

▪ **Activités en développement**

Les activités du Pôle sont amenées à se diversifier en fonction des évolutions de l'Agence et de la réalité de l'adoption internationale. Cette nécessité d'adaptation est d'autant plus forte que le PIC est à la fois le premier interlocuteur pour les familles et l'interface entre ces dernières et les rédacteurs référents pays ou les chargés de mission de l'Agence. Le développement de ces nouvelles missions répond au souci d'améliorer et de renforcer l'accompagnement des candidats, tout en harmonisant les pratiques.

Préparation des familles

De ce fait, l'équipe du Pôle Information coordonne la mise en œuvre de la procédure **d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques** et assure le suivi des familles : contacts téléphoniques, rendez-vous personnalisés à l'Agence avec les chargés de mission médecin et psychologue et le cas échéant les rédacteurs, envoi des outils de réflexion destinés aux candidats (questionnaires), contacts réguliers avec les correspondants AFA dans les Conseils Généraux.

Au total, depuis mai 2009, plus de **30 familles ont bénéficié d'entretiens personnalisés** en présence du référent du dossier au PIC, d'un chargé de mission psychologue ou médecin et/ou d'un rédacteur pays (voir aussi FOCUS EBS)

Dans le même souci d'améliorer l'accompagnement proposé aux candidats, les conseillers sont intégrés à la réflexion et à la mise en œuvre des **réunions de préparation des familles avant leur départ** dans les pays partenaires.

Amélioration des outils d'information

Le PIC assure le suivi de l'ouverture de l'espace personnel pour tous les candidats ayant signé un PMR avec l'Agence ainsi que la résolution des problèmes de connexion.

Entre septembre (ouverture de l'espace personnel) et décembre 2009, **1 044 appels relatifs à l'ouverture de l'espace personnel** ont été traités sur la plate-forme téléphonique.

Le Pôle s'investit également dans la **création de nouveaux outils d'information** à destination des familles mais aussi des étudiants amenés à s'adresser à l'Agence dans le cadre de leurs travaux de recherche. L'objectif est de diffuser des outils de vulgarisation des procédures pays et des missions de l'Agence, via les brochures pays et le site internet.

Coopération internationale

Un membre du pôle informations participe au groupe de réflexion relatif à la création de l'association « SOS Orphelinats du Monde ».

4. Les perspectives du PIC pour l'année 2010

▪ Axes d'amélioration pour l'année 2010

Limiter les appels perdus et le temps d'attente en anticipant les pics d'appel et en utilisant un outil fiable de comptabilisation des temps d'attente et des appels perdus

=> Acquérir un outil de comptage et de qualification des appels.

Face à la complexification du paysage de l'adoption internationale (demandes croissantes de précisions sur les réalités et les mécanismes de l'adoption internationale) et à l'augmentation des demandes d'aide à l'orientation (en particulier en cas de fermeture d'un pays, de listes de demandes en attente, modification de critères).

=> Affiner et actualiser la communication sur la réalité des pays d'origine

=> Améliorer l'information des candidats sur le taux de saturation des listes de demandes en attente et des pays partenaires de l'AFA, le cas échéant.

Persévérer dans l'effort de **formation des conseillers du PIC**

=> Formation continue en interne

=> Interventions extérieures (CAF et Assurance maladie à court terme)

▪ Besoins en personnels

Depuis octobre 2009, le pôle travaille en effectif limité du fait d'un congé maternité. Le retour de l'agent, prévu pour mars 2010, permettra au PIC de consolider son action sur ses missions d'origine. L'objectif de développement des nouvelles missions (notamment la procédure EBS) paraît réalisable si, comme l'an passé, l'AFA recrute des vacataires en 2010. L'arrivée de deux vacataires sur le PIC, qui ne pèsent pas sur le plafond d'emplois de l'Agence, avant la période des congés d'été, permettrait un développement satisfaisant de ses nouvelles missions, sans altérer la qualité de gestion des missions socles.

B)- LES POLES GEOGRAPHIQUES

1. Les missions des pôles géographiques

Les pôles géographiques, pôles opérateurs spécialistes de l'AFA, ont pour mission centrale l'accompagnement des candidats depuis la prise en charge effective de leur demande d'adoption orientée vers un pays déterminé et jusqu'à la fin des modalités de suivi post adoption. Assistés des conseillers « généralistes » du PIC, ils accompagnent les candidats dans la constitution de leur dossier de demande d'adoption et tout au long de la procédure. Ils interviennent comme intermédiaires dans tous les échanges entre les candidats et l'autorité compétente du pays partenaire choisi, notamment au moment de la réception d'une proposition d'enfant.

Les rédacteurs des pôles géographiques sont référents sur un nombre déterminé de pays. Ils assurent une veille juridique sur ces pays, et s'assurent de la conformité des procédures au droit applicable. Le cas échéant, ils assurent le suivi de l'activité quotidienne des correspondants de l'AFA dans ces pays. Ils participent à la formation des correspondants de l'AFA dans les Conseils Généraux ainsi qu'à celle des conseillers du PIC. Ils sont en contact permanent avec les postes diplomatiques, ainsi qu'avec les autorités compétentes des pays partenaires de l'AFA.

Ils sont force de proposition pour la stratégie d'implantation de l'AFA mais également pour la rationalisation des procédures en interne.

2. Les Personnels

▪ Composition des pôles

L'année 2009 a vu évoluer la composition des pôles géographiques, avec mise en place, temporaire ou pérenne, de postes d'assistantes sur les trois pôles qui n'en bénéficiaient pas auparavant.

Ainsi, en juin 2009, deux agents travaillant auparavant l'une au secrétariat et l'autre au Pôle information et conseil ont rejoint l'équipe Amérique, tandis qu'une vacataire était recrutée pour le pôle Asie (5 mois). L'assistante du pôle Afrique est restée en poste.

Deux stagiaires ont, par ailleurs, renforcé les équipes Europe et Afrique durant la période des congés d'été (3 mois).

AU début de l'année 2010, les pôles présentent la composition suivante :

- PÔLE AFRIQUE : 2 rédactrices et une assistante
- PÔLE AMERIQUE : 3 rédactrices, une assistante à plein temps, une autre à 80%.
- PÔLE ASIE : 3 Rédacteurs et une assistante vacataire (recrutée jusqu'au 30 juin 2010)
- PÔLE EUROPE : 2 rédactrices et une assistante (ancienne vacataire au pôle Asie)

▪ Répartition des « références pays »

Au dernier trimestre 2009, des rencontres pôle par pôle ont permis de redéfinir la répartition des « références pays », chaque pays partenaire de l'AFA devant être suivi plus particulièrement par un rédacteur référent bien identifié.

Les rédacteurs s'attachent néanmoins à conserver une connaissance transversale de l'activité et des problématiques de l'ensemble des pays de leur zone géographique.

▪ Politique de formation

Dans le cadre de la politique RH de l'Agence, une formation en Anglais a été proposée aux rédacteurs ainsi qu'à la secrétaire de direction. 13 agents bénéficient à ce jour de cette formation de 3h hebdomadaires, dispensée par les services du Ministère des Affaires Etrangères.

3. L'activité des pôles

Les Pôles géographiques ont poursuivi en 2009 une activité soutenue, en lien avec les 37 pays partenaires de l'AFA. L'année a été marquée notamment par l'ouverture de l'AFA au Népal, par le changement des règles techniques pour les procédures en Colombie (près du tiers des dossiers actifs suivis par l'AFA), ainsi que les premiers apparentements à Madagascar et en Russie.

Année 2009	AMERIQUE	AFRIQUE	ASIE	EUROPE
Adoptions finalisées	179	138	116	80
Nouveaux PMR signés	438	404	241	233
Nombre de dossiers en traitement au 31/12/09 (du PMR à la fin du suivi post adoption)	2293	1432	1335	1129

Suivant l'impulsion de la Directrice Générale, un important effort a été fourni pour améliorer la **qualité des dossiers de demande d'adoption présentés aux pays partenaires** de l'AFA. Cette thématique a été travaillée de façon systématique, pays par pays. Les missions de l'AFA à l'étranger et les visites de ses partenaires en son siège parisien ont permis une collaboration fructueuse en ce sens. Les nouvelles exigences des pays d'origine ont été communiquées en temps réel et de façon personnalisée à chaque candidat concerné.

Dans cette même perspective d'amélioration de la qualité des services proposés par l'AFA, les pôles géographiques ont approfondi leur **accompagnement au moment de la transmission des propositions d'enfants aux candidats**. Il s'est agi notamment de favoriser l'intervention des chargées de mission psychologue et médecin, aux côtés des rédacteurs, à cette étape de la procédure. Chaque fois que cela a été possible, un rendez vous a été proposé aux candidats. Un réseau d'appui médical et psychologique se constitue peu à peu et les rédacteurs sont associés à ces développements.

Les rédacteurs ont participé à l'élaboration de la procédure d'accompagnement des projets **d'adoption d'enfants « à besoins spécifiques »**, pilotée par le PIC (voir FOCUS EBS). Ils sont associés aux entretiens avec les candidats lorsque ces derniers souhaitent s'orienter vers un pays déterminé. De même, ils participent aux commissions « EBS » dès lors qu'il s'agit de travailler sur l'apparentement d'un enfant résidant dans un pays pour lequel ils sont référents.

4. Les perspectives des Pôles Géographiques pour 2010

▪ Axes de développement

Différents chantiers d'harmonisation et de rationalisation des pratiques sont à prévoir, notamment sur le classement et la conservation des dossiers relatifs aux procédures abouties (en vue des demandes postérieures d'accès aux dossiers par les enfants adoptés), mais aussi sur la composition des dossiers de principes, ou encore en lien avec l'évolution des systèmes d'informations (nouvelles fonctionnalités de la base de données en particulier).

Par ailleurs, les rédacteurs pourront être appelés à contribuer, par leur « compétence métier », à l'œuvre de l'association « SOS Orphelinats du monde » (aide à l'identification de projets prioritaires), dans le cadre d'une convention de partenariat.

▪ **Besoins en personnels**

En 2010, les perspectives d'ouverture de l'AFA dans de nouveaux pays (notamment en Haïti) impliqueront une réévaluation des besoins en ETP sur les pôles géographiques.

Suite au départ non remplacé d'une rédactrice du pôle Amérique, l'AFA compte actuellement 31,5 ETP et pourrait donc envisager le recrutement de 1,5 ETP supplémentaires.

Dans la limite de la masse salariale, le recrutement de vacataires est également à envisager, au moins pour la période des congés d'été.

5. Les chantiers 2009 sur les pôles

Sous l'impulsion du chargé de projet « systèmes d'informations », et des responsables des pôles, 5 chantiers de gestion ont rythmé l'année 2009, permettant une rationalisation importante des procédures, tant pour le pôle Information et Conseil que pour les Pôles Géographiques. L'impact n'est pas négligeable, si l'on considère que **l'Agence a reçu plus de 2200 nouvelles demandes d'adoption (pré-dossiers) en 2009.**

▪ **Collaboration avec la Mission des Archives Nationales et création d'un tableau de gestion pour l'Archivage des dossiers de procédures non abouties.**

Cette collaboration a permis de préciser les modalités de conservation et de classement des dossiers correspondant à des procédures non abouties. Les pôles s'appuient désormais sur une procédure claire pour détruire ou conserver les pièces requises. Un chantier similaire s'ouvre en 2010, en lien avec la MAN et le CNAOP, concernant les dossiers d'adoptions finalisées (procédures abouties).

▪ **Fusion des bases de données « courrier » ; « liste de demandes en attente » et « gestion des dossiers ».**

Cette fusion, intervenue en Avril 2009, a pour principal avantage d'éviter de nombreux doublons de saisie entre le secrétariat et l'ensemble des pôles. Elle a permis très rapidement une amélioration de l'information donnée aux candidats, plus complète et actualisée en temps réel.

▪ **Ouverture de la base aux Correspondants AFA au sein des Conseils Généraux**

Faisant suite à la fusion des bases de données, les correspondants de l'AFA dans les conseils généraux se sont vus ouvrir un accès limité à cette base, pour les dossiers des candidats résidant dans leur département. Cette ouverture a eu un impact positif sur la relation de travail quotidienne entre les Conseils Généraux et les pôles de l'AFA, permettant une actualisation plus rigoureuse des informations relatives à la validité des agréments et des projets.

▪ **Mise en place d'alerte-mails**

Ces alertes constituent un autre prolongement utile de la fusion des bases. Destinées aux conseillers et rédacteurs de l'AFA, mais aussi aux correspondants dans les Conseils Généraux, elles les informent notamment de la caducité des agréments, du non-respect des délais de réponse ou encore de la finalisation d'une procédure d'adoption.

▪ **Création de l'espace personnel des candidats sur internet**

Conformément au souhait du président du Conseil d'administration de l'AFA, depuis septembre 2009, un espace personnel est créé sur le site de l'Agence, pour chaque candidat ayant adressé une demande en liste d'attente ou ayant signé un projet de mise en relation avec ses services. Ainsi, par une simple connexion, les familles peuvent connaître à tout moment l'état d'avancement de leur procédure.

C)- ACTIVITES DE LA CHARGÉE DE MISSION « CONSEIL SANTE ET FORMATION DES CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX AFA »

La formation répond aux prescriptions du décret du 18 avril 2002 et aux nécessités de mise en place d'une formation-information-préparation AFA à Paris et dans les départements.

Elle s'adresse aux correspondants AFA des services de l'ASE des Conseils généraux et aux agents du siège parisien de l'AFA, mais également aux OAA, APPO et directement aux candidats à l'adoption.

Elle comprend des regroupements nationaux à Paris, des déplacements dans les départements, des actions « expérimentales » permettant de produire des procédures (EBS) et modules de formation spécifiques, la rédaction et la diffusion d'un important corpus de fiches pédagogiques et de cahiers de réflexion.

1. Conseil en Santé

Des conseils en santé et un accompagnement des familles sont organisés au quotidien, sur saisine des rédacteurs, lors des propositions d'enfants présentant des troubles de santé dans le rapport relatif à l'enfant transmis par les pays d'origine.

2. Regroupement nationaux des correspondants départementaux

2 modules ont été dispensés à Paris en mars 2009 et octobre 2009 soit respectivement :

- 86 (grève SNCF) et 93 personnes présentes
- 73 (grève SNCF) et 85 départements représentés.

Les thèmes ont été les suivants :

- L'enfant adopté en difficulté, de l'enfance à l'adolescence
- Présentation de la « procédure AFA d'adoption d'un enfant à besoins spécifiques » et du module AFA/APAEC « Adopter un enfant grand ou une fratrie » (mars 2009)
- Adoptions à risque, santé des enfants adoptés à l'international et actualité de l'adoption (oct. 2009).

3. Déplacements dans les départements

De nombreuses interventions ont été réalisées à l'occasion de déplacements en départements ou de journées interdépartementales.

- Journée Missions Enfance et Aide Sociale à l'Enfance à Blois le 19 janvier 2009
- Conférence à l'Hôtel du Département de Rouen (Seine Maritime) le 27 mars 2009
- Rencontre interdépartementale à Chaumont (Haute-Marne) le 12 mai 2009
- Intervention à la CCME de l'hôpital Sainte-Anne à Paris le 9 juin 2009 : "*Les matins de la consultation*"
- Journée du Conseil général du Rhône le 12 juin 2009 à Lyon : "*Regards croisés sur l'adoption*"
- Une délégation brésilienne au Conseil général des Yvelines le 29 septembre 2009 dans le cadre d'un voyage en France
- Journée du Conseil général du Finistère le 18 décembre 2009 à Quimper

Ces déplacements ont été l'occasion d'aborder un nombre important de sujets avec les professionnels des services de l'aide sociale à l'enfance (contexte fluctuant de l'adoption internationale et son actualité par pays) ainsi que des thèmes plus techniques ("*Adoption internationale et santé des enfants adoptés*", "*Enjeux de l'adoption internationale en 2009*", "*La procédure AFA relative aux enfants à besoins spécifiques*"...)

4. Animation de groupes de travail

- **Journées scientifiques du réseau des 24 Consultations hospitalières d'Orientation et de Conseil en Adoption (COCA)**

1 journée scientifique semestrielle du groupe de travail à l'AFA (13 mars & 27 novembre 2009)

1 bilan de santé-type proposé à l'arrivée de l'enfant

- **Groupe de travail Europe AFA/EFA-AI pour l'élaboration d'un module et d'un cahier de réflexion et de préparation à l'accueil d'un enfant déjà grand ou d'une fratrie**

Après la Colombie, un nouveau « module AFA/EFA-AI de préparation et de sensibilisation des adoptants en Europe » est en cours qui pourra se décliner soit sous forme d'un module collectif organisé par les services adoption des Conseils généraux en deux séances de 15-20 personnes, soit sous forme d'un cahier de réflexion remis au cours d'un entretien par l'ASE en prévision de l'adoption d'un enfant déjà grand ou d'une fratrie, en collaboration avec la psychologue de l'Agence, de la chargée de communication et des rédacteurs du pôle Europe.

- **Groupe de travail Recherche AFA/SAI**

Un projet d'étude nationale (DGAS/CG/SAI pour les adoptions individuelles/AFA/OAA) a été initié en décembre dont l'objectif serait : « Le devenir des enfants adoptés à l'international en 2007 en France : que sont-ils devenus trois ans après ».

5. Alimentation des outils mis à disposition des correspondants départementaux

- Un espace PRO dédié sur le site de l'AFA
- Une liste de diffusion mail interactive et en temps réel pour échanger sur l'actualité ou en cas d'alerte
- Un accès à la base de données des candidats à l'adoption AFA de leur département, via l'espace PRO, et un module de recherche, à partir des critères suivants : nom du candidat, pays demandé ou étape de la procédure
- Un thesaurus de questions-réponses (FAQ)
- Des fiches techniques pédagogiques, santé et psy en ligne
- Des supports d'interventions PowerPoint (modules, présentations faites auprès des Conseils généraux) mis à disposition des services adoption
- Un module de formation de formateurs destiné aux adoptants dont le projet est d'accueillir un enfant de 5 ans et plus ou une fratrie.
- Un module de formation de formateurs destiné aux départements pour des groupes de parents en partance à la rencontre de leur enfant dans son pays d'origine
- Une procédure EBS
- Des séminaires de formation semestriels avec dossier (2 x 4 journées par an au choix, soit 2 x 2 journées par correspondant).

D)- ACTIVITES DE LA CHARGEE DE MISSION PSYCHOLOGUE

1. Mission d'accompagnement des candidats à l'adoption et des parents adoptifs

▪ **Mise à disposition d'une écoute, de conseils, d'un soutien des familles** pouvant se trouver en difficulté dans le cadre de la poursuite de leur projet d'adoption soit au moment de la proposition d'attribution d'un enfant : soit sur place dans le pays d'origine de l'enfant, soit dans le cadre d'un renoncement à l'enfant, soit dans le cadre du suivi de celui-ci une fois dans sa famille. 52 familles ont bénéficié de cet accompagnement.

▪ **Organisation et animation des ateliers thématiques mensuels** regroupant des postulants à l'adoption (co-animation avec le médecin de l'A.F.A.).

3 ateliers (2^{ème} trimestre 2009) menés par Brigitte BIGNON, psychologue clinicienne de l'A.F.A. ayant quitté ses fonctions en juillet, avaient pour thèmes : « *La rencontre et le nouage des liens* », « *L'adoption : le projet et ses limites* » et « *L'adoption de grands enfants et de fratries* »

3 ateliers (2^{ème} semestre 2009) portaient sur des questions ouvertes autour de l'adoption.

▪ **Organisation et animation des groupes de préparation au départ**

Deux après-midi de préparation au voyage et à la rencontre avec l'enfant ont été organisées :

le 16 octobre, étaient présentes plus de 25 familles en instance de départ pour la Colombie, Mali, Madagascar, Viet Nam, Thaïlande, Hongrie, Brésil, Russie, Bulgarie, Burkina. Au total : 69 invités, 34 adoptants présents et 7 familles venues apporter leur témoignage. 4 rédacteurs mobilisés.

le 11 décembre, l'après-midi concernait exclusivement le Viet Nam (20 familles invitées, 14 familles soit 23 personnes présentes)

Lors de ces réunions, étaient prévues :

- Une intervention environ une heure sur « *la construction du lien d'attachement parent/enfant* »

- un questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants aux réunions de préparation au départ a été élaboré et rempli par les familles présentes

- une orientation proposée vers des professionnels psychologues/psychiatres ou structures adaptées aux besoins des familles demandeuses

▪ **Identification et constitution du réseau d'acteurs professionnels « psy » spécialisés dans le domaine de l'adoption** exerçant au sein des différents départements en vue d'effectuer des orientations pour des suivis et prises en charge les plus pertinents possibles pour nos adoptants

2. Mission d'accompagnement de l'équipe

▪ **Supervision psychologique de l'équipe du pôle information et conseil** (1 séance d'une heure /quinzaine)

▪ **Soutien des rédacteurs lors d'appels difficiles aux familles** tels que les refus du pays d'origine, les propositions d'enfants au profil difficile, la gestion des appels des familles particulières, ...

3. Participation à des échanges avec les services extérieurs

- Présence à la présentation de l'étude MDM « le devenir des enfants adoptés depuis 1992 »
- Réunion Comité de suivi
- Réunion CSA, représentation de l'AFA et inscription de l'Agence dans le groupe de travail sur l'agrément
- Réunion CSA, participation à l'élaboration de la grille d'évaluation sociale et psychologique de l'agrément

4. Mission d'information et de sensibilisation des correspondants départementaux de l'A.F.A.

L'édition de **Cahiers Psy**, destinés aux correspondants de l'Agence, et téléchargeables par les adoptants sur le site de l'Agence, concernant la problématique adoptive considérée dans une perspective psychologique s'est poursuivie en 2009 avec :

- Cahier n°10 : « *L'adoption est-elle un choix à risques ?* »
- Cahier n°11 : « *L'enfant adopté, le savoir et l'école* »
- Cahier n°12 : « *L'argent dans l'adoption internationale* »

De ce fait, aujourd'hui, il y a une **collection de 12 Cahiers Psy**.

E)- ACTIVITES DE LA CHARGÉE DE MISSION COMMUNICATION

1. Le site Internet

910 325 connexions ont été enregistrées sur le site internet de l'Agence, la moyenne quotidienne s'élevant à 2 495. Une baisse de fréquentation est à constater, notamment due à la prise en compte de la réalité de l'adoption internationale (sensibilisation effectuée à travers ce site, mais également par les différents acteurs de l'adoption internationale) et peut-être aussi par la création du site officiel : adoption.gouv.fr

Ce site s'est doté, à l'automne, d'un **espace personnel à destination de l'ensemble des candidats** adoptant par l'intermédiaire de l'AFA, leur permettant de suivre leur dossier.

Ce site a, depuis l'origine, un **espace pro à destination des 135 correspondants départementaux de l'AFA**. 19 100 connexions enregistrées sur l'Espace Pro, la moyenne quotidienne s'élevant à 53.

2. Rencontre avec la presse

Une conférence de presse organisée autour d'Yves NICOLIN et de Béatrice BIONDI a été organisée le 15 Octobre sur le thème : « **L'AFA se penche sur les enfants à besoins spécifiques** ».

En effet, l'AFA, opérateur public, a pu constater à travers le monde que le nombre d'enfants en bas âge susceptibles d'être adoptés par des étrangers était en diminution, tandis que celui des enfants plus grands ou à besoins spécifiques demeurait important.

Les enfants sont dits « à besoins spécifiques » lorsqu'ils sont **difficilement adoptables du fait de leur situation personnelle** (âge, fratrie, ethnie, situation stigmatisante...), de leur **histoire, de leur handicap ou de leur état de santé**.

L'AFA, qui est soumise à une forte demande de ses pays partenaires, souhaite répondre au mieux, dans le strict respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, à la quête des candidats à l'adoption de fonder une famille en s'adaptant à la réalité de l'adoption internationale et en se penchant sur l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

3. Les publications

L'Agence dispose aujourd'hui de plusieurs publications.

Les nouvelles publications :

- Une plaquette de présentation de l'AFA (4 pages) remise à jour et rééditée.
- **Un livret de présentation de l'AFA, de son équipe**, à destination des autorités étrangères, ou des professionnels de l'adoption (avec support power point)
- **Un trombinoscope** à destination des autorités étrangères, ou des professionnels de l'adoption
- **Un cahier de réflexion** pour se préparer à l'accueil d'un enfant colombien (proposé par l'AFA et l'APAEC) : « **Adopter un enfant déjà grand ou une fratrie** » à destination des correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption lors de ces réunions thématiques.
- **3 Lettres de l'AFA en 2009**
- **1 Lettre de l'AFA « Spécial Ouagadougou »**, conçue spécialement pour le forum qui s'est tenu en décembre 2009
- **1 dossier de presse** sur les « enfants à besoins spécifiques »

Qui s'ajoutent aux plus anciennes :

- **Un guide de l'adoption « sur le chemin de l'adoption »** adressé aux correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption (28 pages).
- **Une collection de « Cahiers Psy »** - 12 numéros : mise à disposition des correspondants départementaux AFA, des candidats à l'adoption venant au siège de l'AFA. Ces cahiers sont également téléchargeables sur le site de l'AFA.
- **7 Lettres de l'AFA**, téléchargeables sur le site de l'AFA.
- **3 plaquettes d'accompagnement pour la rencontre avec l'enfant** à destination des candidats à l'adoption : « *Petit vade-mecum psy pour ceux qui partent chercher leur enfant* », « *Petit vade-mecum psy pour le retour avec l'enfant* », « *Accompagnement pour la rencontre avec un enfant grand* ».

4. Manifestations diverses

Plusieurs délégations étrangères ont été accueillies au siège de l'Agence Française de l'Adoption en 2009, parmi lesquelles :

- deux délégations malgaches (en juin et en novembre),
- une délégation togolaise en juin,
- une délégation russe en octobre,
- une délégation bulgare et une délégation thaïlandaise en novembre,
- une délégation colombienne en décembre



Délégation colombienne

A l'issue de la réunion de travail avec les acteurs de l'adoption colombienne, une rencontre entre les familles ayant adopté en Colombie et l'I.C.B.F. a été organisée à l'AFA.



III- SITUATION INTERNATIONALE

A)- SITUATION GENERALE

Les résultats d'activité de l'Agence sont très représentatifs du contexte actuel de l'adoption internationale. Les éléments statistiques démontrent un ralentissement général des adoptions (baisse d'environ 8% des adoptions). L'AFA a permis l'adoption de 514 enfants en 2009, soit 68 de moins qu'en 2008 (diminution de 11.7%). Il est à noter que les adoptions individuelles ont fortement diminué en 2009 (15% de baisse par rapport à 2008) alors que les adoptions via OAA ont légèrement augmenté par rapport à 2008 (2.4% d'augmentation). Compte tenu de la baisse globale des adoptions, l'Agence se maintient sensiblement au même niveau en part relative, puisqu'elle représente 17.1% de l'ensemble des adoptions internationales en 2009 contre 17.8% en 2008.

Il semble que la baisse des adoptions concerne la plupart des pays d'accueil. Ainsi, les USA enregistrent une baisse de plus de 27% de ses adoptions internationales et les Italiens connaissent également une légère diminution de leurs adoptions, malgré une stratégie agressive et des investissements extrêmement importants.

La baisse enregistrée par l'Agence peut être expliquée par plusieurs facteurs :

1. Une implantation disséminée privilégiant les pays signataires de la CLH

80% des adoptions encadrées par AFA ont été réalisées dans des pays signataires de la CLH. Cette situation résulte du fait qu'elle a hérité en 2006 de la gestion de l'ensemble des dossiers CLH suivis auparavant par la MAI. L'Agence est devenue en 3 années d'exercice l'interlocuteur français incontournable pour les pays signataires de la CLH. Il est à noter que la moitié des adoptions réalisées dans les pays CLH par les Français sont encadrées par l'Agence Française de l'Adoption et que l'Agence constitue la seule voie d'adoption dans ces pays, lorsque les OAA n'y sont pas présents. L'Agence a donc concentré son activité dans ces pays. Or, l'adoption internationale y est de plus en plus difficile, ces pays incitant à faire adopter les enfants dans leur pays d'origine.

Les OAA réalisent, quant à eux, plus de 60% de leurs adoptions dans les pays non-signataires en 2009 (Haïti et Ethiopie en tête). L'investissement de l'Agence dans des pays non-CLH devient donc une nécessité pour maintenir le nombre d'adoptions réalisées. C'est la raison pour laquelle, elle souhaite s'implanter en Haïti et développer son activité en Russie et au Vietnam.

Enfin, l'Agence accompagne les familles dans 35 pays, alors que les OAA se concentrent généralement sur quelques pays. Les contacts de l'Agence avec ses partenaires ainsi que les actions de représentation sont donc plus dissolus et leurs effets amoindris. Afin d'améliorer son image et sa visibilité, l'Agence souhaite s'étendre plus encore son réseau de correspondants à l'étranger. Un tel développement répond d'ailleurs aux vœux de ses pays partenaires.

2. Une structure inadaptée aux contraintes internationales

L'Agence Française de l'Adoption n'a pas d'équivalent dans le monde. En effet, si les Italiens ont créé une agence parapublique dans le Piémont, celle-ci n'est en rien comparable ni en terme de moyens (services payants en fonction des revenus des familles et pouvant atteindre 4500€ pour la Russie, possibilité de sélectionner les familles et de faire des actions de coopération) ni en terme de résultats (29 adoptions en 2009) avec l'AFA. L'Agence a donc du dans un premier temps se faire connaître, expliquer ses différences, c'est-à-dire les garanties qu'elle présente en tant que structure publique mais

également ses contraintes. Or, certaines contraintes sont difficilement comprises dans certains pays dans lesquels l'administration est tout aussi contraignante (Russie, Vietnam, Brésil). Il s'agit donc pour l'Agence de développer des efforts considérables et permanents pour s'adapter à la volonté de ses partenaires dans les limites du cadre légal français.

Par ailleurs, l'incapacité juridique pour l'Agence à financer des opérations de soutien en faveur de l'enfance privée de famille l'handicape dans un paysage fortement concurrentiel. Les Italiens, tout comme les Américains et les Espagnols, accompagnent toujours leurs accords en matière d'adoption d'un projet en faveur de l'enfance dans le pays.

Enfin, les limitations que l'Agence connaît en matière de recrutement de personnel à l'étranger l'empêchent d'obtenir une visibilité permanente auprès des autorités locales. Or, il est apparu clairement à l'Agence au cours de ces trois premières années d'existence que la régularité des contacts constitue un atout majeur dans le milieu de l'adoption internationale, car ils permettent de gagner la confiance des pays qui nous confient leurs enfants.

3. Un hiatus entre le projet des familles, les besoins des enfants et les attentes des pays

Le profil des enfants adoptés via l'Agence reste relativement stable par rapport à l'année dernière. 75% des enfants ont moins de 5 ans et l'âge moyen au moment de la proposition d'apparement est de 2 ans et 9 mois (Age médian : 1 an et 5 mois). 11% des enfants adoptés avaient des problèmes de santé signalés. Les statistiques italiennes démontrent que 34% des adoptions italiennes réalisées en Russie concernent des enfants à besoins spécifiques (dont 10% atteints de pathologies graves ou incurables). Il est donc clair que l'adaptation du projet des familles au contexte de l'adoption internationale favorise le développement des opérateurs dans les pays d'origine. Or, l'Agence constate que les familles qu'elle accompagne sont peu préparées à cette réalité. Compte tenu de son incapacité à sélectionner les familles, l'Agence a initié un travail de sensibilisation des familles à la nouvelle réalité de l'adoption internationale (enfants plus âgés, en fratrie ou à besoins spécifiques) et a mis en œuvre une procédure ad hoc pour les enfants à besoins spécifiques au cours de l'année 2009.

Enfin, la qualité des candidatures transmises par l'AFA a souvent été jugée insuffisante par certains pays d'origine qui sont également de plus en plus nombreux à souhaiter que l'AFA opère une sélection des candidats. L'Agence a donc initié, tout au long de l'année, des discussions avec les pays d'origine afin de définir plus exactement leurs desideratas et d'appliquer strictement ces derniers aux familles candidates.

B)- DEPLACEMENTS

L'Agence a réalisé **17** déplacements dans **11** pays :

- Haïti** (janvier et novembre 2009)
- Ethiopie** (mai 2009)
- Vietnam** (juin 2009)
- Russie** (janvier, février, avril, juillet et octobre 2009)
- USA** (juillet 2009)
- Thaïlande** (juillet 2009)
- Philippines** (août 2009)
- Colombie** (septembre 2009)
- Mali** (septembre 2009)
- Burkina Faso** (septembre et décembre 2009)
- Brésil** (octobre 2009)
- Lettonie** (novembre 2009).

C)- CORRESPONDANTS LOCAUX

L'Agence dispose de **12** correspondants (9 ETP) dans **9** pays :

Haïti : Kerlyne MARSEILLE

Vietnam: Emmanuel POLLEIN, Anh HA VIET, Nhung NGUYEN VANH, Tuan TRAN AHN

Russie : Alain SCHUSSLER. Remplacement en cours d'Oleg ENKOV, démissionnaire.

Colombie : Claudia SCHATKA-PONCET

Mali : Vital DIOP

Burkina Faso : Hortense NIKIEMA

Cambodge : Chantal RAPINEAU

Népal : Rajani SCHRESTA

Madagascar : Lova RAFENOMANANTSOA

D)- BILAN 2009 PAR PAYS

AMERIQUE

179 enfants ont été adoptés sur le continent américain, soit 34.9% des adoptions réalisées par l'AFA.

COLOMBIE

Nb adoptions réalisées : 170

Correspondant local : Claudia SCHATKA-PONCET recrutée à plein temps

Déplacement effectué : L'Agence a accompagné le SAI lors de son déplacement en septembre.

Situation générale : L'Agence maintient d'excellentes relations avec les autorités colombiennes malgré un contexte général de diminution des adoptions internationales du fait de l'application stricte du principe de subsidiarité.

Une réflexion a été menée sur le contenu minimum des évaluations sociale et psychologique établi par l'ICBF qui a servi de référence pour d'autres pays partenaires de l'AFA comme la Thaïlande. Le pays se distingue, en effet, par des critères de sélection relativement larges mais porte une attention particulière aux rapports d'enquêtes sociale et psychologique, demandant bien souvent des compléments, compte tenu des lacunes de ceux-ci. Enfin, il a été demandé à l'Agence de réfléchir sur la mise en œuvre de projets de vacances d'été en France pour les enfants grands.



MEXIQUE

Nb adoptions réalisées : 4

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : Le Mexique reste un pays dont le potentiel n'est pas totalement exploité. L'Agence n'y est pas très bien connue et une demande d'accréditation a été formulée récemment. Un déplacement est envisagé pour l'année 2010 afin d'améliorer sa visibilité et de renforcer sa présence. Toutefois, l'Autorité Centrale a précisé que seuls les enfants de plus de 6 ans pourront être confiés à l'adoption internationale.

CHILI

Nb adoptions réalisées : 2

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : Le Chili ne constitue pas un pays à enjeu. En effet, le nombre d'enfants adoptés dans ce pays reste très confidentiel et le profil des enfants généralement adoptés ne correspond pas aux souhaits des familles (enfants de plus de 6 ans). L'APPO AFAENAC ayant manifesté son désir de voir l'Agence se maintenir dans ce pays, l'AFA maintient son positionnement et de bonnes relations mais n'envisage pas d'investir davantage sur ce pays.

PEROU

Nb adoptions réalisées : 1

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : La situation est proche de celle du Chili. Le pays souhaite que l'Agence dépose une demande d'accréditation avant d'envoyer de nouveaux dossiers. Toutefois, l'accréditation de l'Agence pourrait être remise en cause par le fait que certaines familles ayant adopté via la MAI n'ont pas adressé les rapports de suivi post-adoption.

EL SALVADOR

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : Le Salvador n'applique que partiellement la Convention de La Haye. Aussi, l'Agence connaît des difficultés pour encadrer les procédures. Par conséquent, l'Agence n'oriente pas les candidats vers ce pays et ne s'y investit pas davantage.

BRESIL

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : Contrat de Lilian WEEKS terminé en mai 2009.

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : L'Agence a obtenu la confirmation que le Brésil ne souhaitait plus que l'Agence exerce son activité sur son territoire en raison de sa nature publique qui contreviendrait à la législation locale. L'accompagnement des familles dont les dossiers sont déjà déposés fait actuellement l'objet d'une réflexion avec l'autorité centrale.

HAÏTI

Correspondant local : Kerlyne MARSEILLE recrutée à mi-temps (passage à temps plein envisagé en cours d'année 2010).

Déplacements effectués : Une première mission a été effectuée en janvier 2009 conduite par le SAI afin de prendre connaissance des grandes problématiques de ce pays (cadre des procédures, problèmes d'état civil, rencontres des différents acteurs institutionnels et visite de crèches...). Une seconde mission d'implantation a été organisée en novembre afin d'identifier les crèches susceptibles de devenir des partenaires de l'Agence et de recruter un correspondant local.

Situation générale : L'implantation de l'AFA dans ce pays est en cours de préparation et a fait l'objet d'un investissement important. Un correspondant a été recruté et deux déplacements ont eu lieu afin d'identifier les crèches partenaires et de clarifier la procédure à suivre et le rôle des différents acteurs. Toutefois, le récent cataclysme a fortement ralenti l'implantation de l'Agence compte tenu de la situation chaotique. L'Agence est décidée à s'investir fortement dans ce pays au cours de l'année 2010.



ETATS-UNIS

Déplacements effectués : Le déplacement effectué en juillet aux USA a permis de poser les bases d'une collaboration avec l'Agence ILLIEN pour l'adoption d'enfants américains au profil spécifique.

Situation générale : L'Agence a rencontré à nouveau les responsables de l'Agence ILLIEN afin de déterminer le cadre d'un partenariat. Toutefois, le nombre d'enfants proposés restera très limité (moins d'une dizaine par an), le profil des enfants adoptables (fratrie nombreuse, plus de 8 ans, à besoins spécifiques) et le coût de la procédure ne correspondant pas réellement au projet généralement porté par les familles. Il est donc nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de la mise en œuvre de l'intervention de l'Agence dans ce pays.

GUATEMALA

Situation générale : L'Agence a déposé une demande d'accréditation pour ce pays afin de candidater à un projet pilote avec le Guatemala concernant des enfants à besoins spécifiques et des enfants grands. Toutefois, le SAI n'a pas retenu la candidature de l'AFA pour ce projet pilote.

AFRIQUE

138 enfants ont été adoptés sur le continent africain, soit 26.9% des adoptions réalisées par l'AFA.

MALI

Nb adoptions réalisées : 117

Correspondant local : Vital DIOP recruté à mi-temps

Déplacement effectué : L'Agence s'est déplacée à la fin septembre afin de renforcer son partenariat avec les Maliens et de préparer la mise en œuvre de l'intermédiation financière. Cette intermédiation ne pourra toutefois être mise en œuvre que pour le don à l'orphelinat évalué à 600€.

Situation générale : Les adoptions au Mali ont connu une nette augmentation par rapport à l'année précédente. Il est important de souligner que l'AFA maintient d'excellents rapports avec l'Autorité Centrale malienne et qu'elle accompagne l'ensemble des adoptants français au Mali. Le Mali propose des enfants jeunes et en bonne santé ce qui entraîne une saturation importante et un long temps d'attente pour les familles.



BURKINA FASO

Nb adoptions réalisées : 11

Correspondant local : Hortense NIKIEMA recrutée à mi-temps

Déplacement effectué : L'Agence s'est déplacée à la fin septembre afin de renforcer ses relations avec l'Autorité burkinabé et en décembre afin d'assister au colloque organisé à Ouagadougou et financé par les Italiens.

Situation générale : L'AFA a recruté un correspondant

local à Ouagadougou à la demande de l'Autorité Centrale burkinabé, ce qui a permis de maintenir un bon niveau de relation avec ce pays qui a tendance à se fermer de plus en plus à l'adoption internationale. Le déplacement effectué par l'AFA a permis de maintenir des relations cordiales avec l'Autorité Centrale dans un contexte très fortement concurrentiel avec l'Italie.

MADAGASCAR

Nb adoptions réalisées : 10

Correspondant local : Lova RAFENOMANANTSOA recrutée à mi-temps

Déplacement effectué : Aucun en 2009, déplacement effectué en janvier 2010 avec le SAI

Situation générale : L'Autorité Centrale malgache a demandé aux opérateurs de stopper l'envoi de nouveaux dossiers, compte tenu du faible nombre d'enfants adoptables, des capacités matérielles réduites de l'Autorité Centrale et du nombre déjà important de dossiers en cours de traitement. Toutefois, un traitement spécifique pour les enfants à besoins spécifiques a été proposé (renversement de la charge de la proposition d'apparentement) et les adoptions intrafamiliales bénéficient toujours d'une procédure hors quota. Le recrutement d'un correspondant local permettra de mieux accompagner les prochaines familles qui se rendront à Madagascar.

BURUNDI

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : L'Agence connaît des difficultés importantes au Burundi, où 6 dossiers de familles accompagnées par l'AFA sont bloqués depuis près de deux ans. Malgré l'intervention du SAI, il semble que l'Autorité Centrale burundaise ne comprenne pas le rôle de l'Agence et ne la reconnaisse pas. Afin de se conformer à la demande des Burundais, l'Agence a adressé un courrier aux 6 familles qu'elle accompagne afin d'obtenir des informations sur les frais qu'elles ont pu engager avec un avocat burundais.

ASIE

116 enfants ont été adoptés sur le continent asiatique, soit 22.6% des adoptions réalisées par l'AFA.

VIETNAM

Nb adoptions réalisées : 88

Correspondant local : Emmanuel POLLEIN, Anh HA VIET, Nhuong NGUYEN VANH, Tuan TRAN AHN recrutés à temps plein.

Déplacement effectué : L'Agence a effectué un déplacement en juin 2009 afin de régler un certain nombre de difficultés administratives et d'obtenir de nouvelles licences d'exercice.

Situation générale : L'Agence a connu une chute importante de son activité en 2009. Cette diminution est consécutive au changement de direction du département de l'adoption. En effet, le nouveau Directeur du Département de l'Adoption, M. NGUYEN Van Binh, a clairement exprimé son souhait de légiférer afin d'encadrer davantage l'adoption conformément aux prescriptions de la CLH dont la signature est prévue pour l'an prochain. Toutefois, l'AFA connaît également un recul en part relative puisqu'elle représente 1/3 des adoptions françaises (contre 50% en 2008). Les retards dans le paiement des projets de coopération par l'ambassade, la fermeture de provinces importantes et les difficultés de mise en conformité de l'Agence avec les exigences administratives locales sont à l'origine de cette baisse. Dès 2010, l'Agence a obtenu du Ministère des Finances de créer un compte conforme à l'attente des Vietnamiens ce qui a permis le déblocage de 80 dossiers pour l'année 2010. La création d'une régie d'avances en 2010 ainsi que l'obtention de licences d'exercice dans de nouvelles provinces en 2009 devraient permettre un fonctionnement optimal en 2010.



CAMBODGE

Nb adoptions réalisées : 11

Correspondant local : Chantal RAPINEAU recrutée à plein temps (passage à mi-temps en 2010).

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : La décision de suspendre l'envoi de nouveaux dossiers en novembre 2008 a marqué un coup d'arrêt dans le fonctionnement de l'Agence qui n'a plus réalisé d'adoption depuis juin 2009. Toutefois, le Cambodge est décidé à mettre son droit et ses pratiques en conformité avec la Convention de La Haye. Une nouvelle loi a été votée et les décrets d'application sont attendus pour la fin du premier semestre 2010. Ainsi, une reprise de l'activité de l'Agence au Cambodge est attendue pour la fin de l'année 2010, pour laquelle il sera probablement demandé de déposer un nouveau dossier d'accréditation.

SRI LANKA

Nb adoptions réalisées : 7

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : L'Agence a rencontré l'Autorité Centrale sri lankaise à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 13 octobre 2009 au Ministère des Affaires Etrangères. Si l'Agence n'a obtenu que peu d'informations techniques, il apparaît que le nombre d'adoptions internationales reste très limité (priorité aux adoptions nationales). Par conséquent, les autorités sri lankaises limitent le nombre de dossiers que chaque pays peut adresser. Ainsi, pour 2010, l'Agence ne pourra adresser qu'un nombre très limité de dossiers (5 dossiers).

THAÏLANDE

Nb adoptions réalisées : 7

Correspondant local : Emmanuel POLLEIN (en poste au Vietnam, il effectuera des missions ponctuelles en Thaïlande afin de renforcer les contacts)

Déplacement effectué : L'Agence s'est déplacée en Thaïlande afin d'assister au colloque organisé en juillet par l'Autorité Centrale thaïlandaise.

Situation générale : Le déplacement a été l'occasion d'entretenir de bons rapports avec les autorités et d'évoquer la qualité des dossiers présentés par l'AFA. En effet, ceux-ci sont jugés insuffisamment documentés, comparativement à ceux fournis par l'OAA français Orchidée Adoption. Ainsi, l'Agence a soumis une proposition de contenu minimum des évaluations qui a été favorablement accueillie par les autorités. Cependant, l'Autorité Centrale thaïlandaise a précisé qu'elle ne souhaitait pas recevoir de nouveaux dossiers pour l'année 2010, compte tenu de la saturation actuelle. En revanche, l'Agence a obtenu un accord de coopération avec l'orphelinat privé de Pattaya. Ce nouvel accord permettra ainsi la transmission de nouveaux dossiers en Thaïlande (puisque hors quota de l'Autorité Centrale), dans un nombre toutefois limité (5 dossiers).



PHILIPPINES

Nb adoptions réalisées : 3

Correspondant local : non

Déplacement effectué : L'Agence s'est déplacée aux Philippines afin d'assister au colloque organisé en août par l'Autorité Centrale philippine.

Situation générale : Le déplacement a permis de rencontrer, pour la première fois, l'ensemble des acteurs du dispositif de l'adoption et par là-même de renforcer la collaboration entre les opérateurs et les autorités locales. Sur le plan technique, les Philippines ont annoncé l'application de nouveaux critères concernant la santé des adoptants

mais également leur profil psychologique. Les Philippines constituent un modèle dans l'application des principes de la Convention de La Haye. Enfin, afin de renforcer l'accompagnement des familles dans ce pays, l'Agence élabore actuellement un contrat avec la fondation philippine Virlanie qui pourrait être chargée d'organiser le séjour des familles.

NEPAL

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : La situation politique instable au Népal a entraîné des retards importants dans le traitement des demandes d'adoption. Par ailleurs, les procédures qui ont été suivies au cours de l'année 2009 ont fait l'objet de très vives critiques par la Convention de La Haye et l'ONG Terres des Hommes. Ainsi, l'Agence n'a pu réaliser aucune adoption en 2009 et fonde peu d'espoir pour l'année 2010, en raison d'un risque de nouveau blocage.

CHINE

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009, effectué en janvier 2010

Situation générale : La Chine a été le premier pays partenaire de l'Agence. Toutefois, du fait de l'état de saturation des demandes, les Autorités chinoises accusent un délai de proposition de traitement qui atteint aujourd'hui les 4 ans. Ainsi, le nombre d'adoptions escompté pour 2009 n'a pu être atteint et ne le sera probablement pas avant le second semestre 2010. Le déplacement initialement prévu en décembre a été reporté en janvier 2010 pour des raisons de disponibilités de nos interlocuteurs. Ce déplacement a été l'occasion de préciser les critères de sélections applicables, d'échanger sur la qualité des dossiers et surtout d'évoquer la mise en œuvre d'une intermédiation financière. Sur ce point, l'intermédiation financière ne pourra être mise en œuvre pour le don, les autorités n'ayant pas de système permettant de centraliser les dons.

MONGOLIE

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : L'Agence a appris, via le poste consulaire à Oulan-Bator, qu'aucun nouveau dossier ne pouvait être déposé. La Mongolie estime, en effet, ne pas pouvoir gérer davantage de dossiers (3 dossiers AFA en cours de traitement en Mongolie). L'Agence fonde peu d'espoir sur ce pays dont le potentiel est très limité et l'administration peu encline à gérer de nouveaux dossiers.

JAPON

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : A la demande du SAI pour régler la situation de 2 familles, l'Agence a interrogé le poste consulaire à Tokyo afin que celui-ci lui communique les informations nécessaires à son accréditation. L'AFA attend des compléments d'information sur la valeur juridique du consentement délivré en vue de la période de convivialité de 6 mois et la procédure pour entériner l'adoption au Japon et sa reconnaissance au niveau français.

EUROPE

80 enfants ont été adoptés sur le continent européen, soit 15.6% des adoptions réalisées par l'AFA.

LETONNIE

Nb adoptions réalisées : 44

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Une mission technique a eu lieu au cours du mois de novembre afin de réaliser une étude précise sur les conditions d'accueil des enfants lettons, leurs besoins et leur état de santé.

Situation générale : Les adoptions en Lettonie ont augmenté de près de 30% par rapport à l'an dernier. Cette évolution s'explique en partie par l'effort produit par l'AFA dans l'accompagnement des candidats. La Lettonie est en effet un pays dans lequel la proportion d'enfants adoptables à besoins spécifiques est très importante. Ainsi, un effort particulier a été fourni afin de sensibiliser et d'informer les familles sur les réalités de l'adoption internationale dans ce pays, ce qui a permis de diminuer la proportion d'enfants lettons refusés par les familles françaises.

BULGARIE

Nb adoptions réalisées : 9

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : Les adoptions internationales en Bulgarie ont connu un fort ralentissement en début d'année 2009 dans le cadre d'une redéfinition des méthodes de travail et de mise en conformité avec la Convention de La Haye. Cependant, dès le mois de septembre, les autorités ont réuni les commissions d'études à un rythme important. L'Agence a eu l'occasion de rencontrer les membres de l'Autorité Centrale invités par le SAI ce qui a permis d'échanger et d'entretenir des relations cordiales.

RUSSIE

Nb adoptions réalisées : 8

Correspondant local : Alain SCHUSSLER. Remplacement en cours d'Oleg ENKOV, démissionnaire.

Déplacement effectué : 5 déplacements ont eu lieu au cours de l'année 2009.

Situation générale : L'Agence a réalisé ses premières adoptions en 2009 mais connaît un démarrage difficile dans un contexte de diminution radicale du nombre d'adoptions françaises (plus de 20% de baisse à évolution constante pour l'année 2009 soit 250 adoptions). Après une période (6 mois) durant laquelle la rédactrice en charge de la Russie a assuré le poste de correspondant local, un nouveau représentant AFA, Oleg ENKOV, a été nommé au mois de juillet. Les premières adoptions ont été réalisées et l'Agence a commencé à récolter les fruits de son investissement sur quelques régions. Toutefois, le nombre d'adoptions est resté très limité par rapport au nombre de familles inscrites sur les listes de demandes et aux efforts financiers développés par l'AFA. Cette situation résulte de facteurs externes mais également internes. Tout d'abord, Oleg ENKOV, démissionnaire, n'a pas su donner l'assise à l'Agence qui était attendue. En outre, l'Agence constitue une entité originale qui a rencontré de nombreuses difficultés pour s'intégrer dans un paysage administratif particulièrement contraignant. Par conséquent, l'Agence a souhaité repenser sa stratégie d'implantation autour d'une équipe plus large et en investissant davantage afin de se donner tous les moyens de réussir.

LITUANIE

Nb adoptions réalisées : 7

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : L'Agence a enregistré une baisse de 50% dans ce pays qui ne propose que des enfants grands (plus de 6 ans). Il ne s'agit pas pour l'Agence d'un pays à enjeu, son potentiel restant limité.

HONGRIE

Nb adoptions réalisées : 4

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : Il ne s'agit pas pour l'Agence d'un pays à enjeu, son potentiel restant limité. Depuis le 1^{er} janvier 2009, seules les demandes pour des enfants de plus de 8 ans peuvent être adressées.

POLOGNE

Nb adoptions réalisées : 3

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : Malgré une plus grande professionnalisation des interlocuteurs en charge de l'adoption et la création d'une vraie page web de l'Autorité Centrale, il ne s'agit pas pour l'Agence d'un pays à enjeu car son potentiel reste limité.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Nb adoptions réalisées : 1

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun en 2009

Situation générale : Malgré un nombre d'adoptions faible, l'Agence entretient certains espoirs de voir ses adoptions augmenter pour 2010. En effet, les autorités tchèques ont accepté de recevoir de nouveaux dossiers de la part de l'Agence.

AUTRES PAYS D'EUROPE

- Royaume Uni (2 adoptions réalisées),
- Portugal (1 adoption réalisée),
- Azerbaïdjan (1 adoption réalisée),
- Géorgie (aucune adoption réalisée),
- Moldavie (aucune adoption réalisée),
- Albanie (aucune adoption réalisée)

IV- FOCUS

A)- LES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

Pour l'AFA, un enfant à besoins spécifiques est un enfant de 6 ans ou plus, un enfant au sein d'une fratrie de 3 enfants ou plus, un enfant ayant une histoire lourde ou stigmatisante, ou encore un enfant affecté d'un handicap ou d'un problème de santé.

Depuis un an, l'AFA met en place un protocole relatif à l'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques. Ce protocole vise notamment à accompagner les candidats dans la délimitation de leur projet d'adoption au moyen d'un questionnaire relatif aux particularités qu'ils pourraient accepter et de divers entretiens personnalisés. Une équipe pluridisciplinaire accompagne les candidats dans ce travail préalable, mais aussi lors de la mise en relation avec un enfant déterminé. Cette équipe se réunit en commission au moins une fois par mois pour analyser chaque dossier. **Le protocole de l'AFA a reçu un accueil favorable de la part du bureau permanent de la Conférence de La Haye, consulté en juillet 2009.**

La procédure repose sur une concertation professionnelle médicale, psychologique, juridique et administrative au sein de l'AFA. Les points clefs de cette procédure sont :

1. Un suivi du dossier des candidats par un « référent » au sein de l'AFA, en lien avec les chargés de mission médecin et psychologue, et avec le conseil général (unité territoriale où résident les candidats).

2. Des entretiens approfondis avec les candidats, le premier visant notamment à connaître les démarches déjà faites sur le territoire français pour une adoption d'enfants à besoins spéciaux.

3. Des outils dédiés

- Un guide d'entretien visant à structurer les échanges entre l'AFA et les candidats, au cours de la préparation
- un questionnaire de réflexion à remplir par les candidats avec l'aide de leur médecin traitant ou d'un pédiatre
- une note présentant le profil des enfants dits « à besoins spécifiques »
- un module de sensibilisation sur l'adoption d'enfants grands et de fratries.

4. Une commission ayant 3 missions

- Analyse des dossiers en vue de l'aide à la délimitation et à l'orientation géographique des projets des candidats
- **La constitution d'un vivier de candidatures**, montrant une ouverture du projet à des besoins spécifiques correspondant à des troubles sévères ou particularités importantes, une disponibilité en conséquence des futurs parents, un accès aux soins permettant une prise en charge adaptée et une ouverture concernant l'origine géographique de l'enfant.
- La recherche de famille pour un enfant déterminé, sur demande d'un pays partenaire : mise en œuvre d'une procédure en « flux inversé » ou « adoption sur requête ».

Adoption en « flux inversé »

Le Vietnam, les Philippines, le Chili, le Burkina Faso adressent régulièrement à l'AFA des dossiers d'enfants non apparentés, en vue d'une recherche de famille. Pour ces procédures en « flux inversé », l'AFA a fixé une méthodologie précise de recherche et d'information des familles, dans l'intérêt des enfants concernés.

Ainsi, pour chaque demande de recherche de famille, la commission suit un ordre de recherche précis :

1. Dossiers déjà reliés au pays d'origine demandeur
2. Dossiers inscrits dans le « vivier AFA-EBS »,
3. Dossiers « EBS » reliés au même continent
4. Autres dossiers « EBS » enregistrés dans la base de données AFA
5. Sollicitation des unités adoption des Conseils Généraux (unités territoriales) afin de savoir s'ils connaissent des candidats pouvant répondre aux besoins de l'enfant.

La commission retient une à trois candidatures adaptée(s) au profil de l'enfant, à présenter au pays d'origine, qui demeure décisionnaire sur l'apparentement. La procédure de mise en relation candidat/enfant est précisée en fonction des exigences de chaque pays partenaire de l'AFA.

La procédure du flux inversé a été mise en place progressivement en 2009. L'AFA n'a donc qu'une récente pratique de ces « adoptions sur requête ». **Elle a néanmoins pu trouver des familles pour 22 enfants via ce système en 2009.**

Les enfants à besoins spécifiques... Quelques chiffres

- **Nombre d'enfants adoptés en 2009** : 513
- **Nombre d'enfants ayant un problème de santé signalé** : 55 soit 10,7% des enfants adoptés
- **Nombre d'enfants ayant plus de 5 ans** : 123 soit 24% des enfants adoptés
- **Nombre d'enfants ayant plus de 6 ans** : 92 soit 17,9% des enfants adoptés
- **Nombre d'enfants adoptés en fratrie de 2** : 96 (48 fratries) soit 18,7% des enfants adoptés
- **Nombre d'enfants adoptés en fratrie de 3** : 21 (7 fratries) soit 4% des enfants adoptés

- **Problème de Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou +** : 217 enfants soit 42,3% des enfants adoptés
- **Problème de Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou +** : 201 enfants soit 39,2% des enfants adoptés
- **Problème de Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou +** : 172 soit 33,5% des enfants adoptés
- **Problème de Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou +** : 151 enfants soit 29,4% des enfants adoptés

Procédure pour l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques

Un groupe de travail et la création d'outils en interne, suivis de saisines de l'association ERF, du bureau permanent de la Conférence de La Haye, de parlementaires du champ de l'adoption et du CA de l'AFA ont permis la mise en place d'une procédure pour les adoptants ayant un projet d'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

Une commission se réunit ainsi mensuellement qui permet d'étudier les divers projets et, dans un 2^{ème} temps, de rencontrer les candidats. **Au total 29,4% des enfants adoptés en 2009 par l'AFA (151 sur un total de 513 enfants) ont 6 ans ou plus et/ou présentent un ou des problèmes de santé signalés et/ou sont en fratrie de 3 enfants ou plus (versus 28% = 161 en 2008).**

B)- LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION DE L'A.F.A.

Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille et la Solidarité, **Bernard KOUCHNER**, Ministre des Affaires étrangères et européennes, et **Yves NICOLIN**, Président de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) ont signé, le 24 Novembre, au Quai d'Orsay, la Convention d'Objectifs et de Gestion conclue entre l'Etat et cette Agence. Le Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique est également signataire de cette convention.



Cette convention a pour objet de rendre plus transparente, plus visible et plus efficace l'action de l'Agence Française de l'Adoption. Créée en 2006, l'AFA a connu trois années de montée en charge progressive. Elle coopère aujourd'hui avec 38 pays partenaires et a permis la finalisation de plus de 1630 adoptions. L'agence est aujourd'hui arrivée à maturité dans son développement. **Elle avait donc réellement besoin d'un cadre qui lui fixe, sur la durée, des objectifs clairs et lui garantisse des ressources suffisantes.** C'est le sens même de cette Convention d'Objectifs et de Gestion, qui représente un outil de travail nécessaire efficace pour l'Agence Française de l'Adoption. En effet, avec la montée en puissance de l'autorité centrale pour l'adoption internationale, le Service de l'Adoption Internationale (SAI), il était nécessaire de clarifier des missions respectives du SAI et de l'AFA. La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), qui met précisément en relief les missions conférées à l'AFA, participe à cette dynamique de répartition claire des compétences. **Elle donne par conséquent une meilleure lisibilité du rôle et de la place occupés par l'AFA au sein du paysage français de l'adoption internationale.** Elle a vocation à accroître considérablement l'efficacité des actions de chaque entité.

Ainsi, l'AFA peut s'appuyer sur la tutelle stratégique du Ministère des Affaires étrangères pour déterminer ses priorités d'implantation dans les pays étrangers. L'AFA bénéficie également du suivi attentif de ses autres tutelles, notamment le Secrétariat d'Etat à la famille, concernant l'intégralité de son action. A cet égard, la rédaction de la Convention a été un temps d'échanges riches et constructifs tant au sujet de l'organisation interne de l'Agence que sur la réalité de l'Adoption internationale.

Opérateur public placé aux côtés des OAA, l'AFA peut jouer son rôle d'information, de conseil et d'accompagnement des candidats à l'adoption, dans une véritable synergie avec ses homologues privés. Sous l'impulsion d'Yves NICOLIN, avec le Conseil d'Administration, la nouvelle équipe de direction, et grâce à ce nouvel outil qu'est la COG, une évolution de l'AFA a été engagée ces derniers mois dans de nombreux domaines :

MIEUX INFORMER : une plate forme d'accueil téléphonique remaniée, un site internet plus réactif en cohérence avec celui du Ministère des Affaires étrangères, un espace personnel sur le site avec code d'accès permettant de suivre l'évolution de son dossier, un renforcement des liens avec les correspondants départementaux.

MIEUX CONSEILLER : 2 axes de travail en fort développement, à savoir le conseil sur le choix d'origine du pays et l'accent sur l'information relatif aux enfants à besoins spécifiques.

MIEUX ACCOMPAGNER : améliorer la qualité des dossiers de demande d'adoption envoyés dans les pays d'origine ; ateliers thématiques consacrés à la parentalité adoptive ; accompagnement des familles grâce à des modules AFA - associations (APAEC ou EFA), procédure enfants à besoins spécifiques ; meilleure communication avec les OAA et les APPO ; encadrement et suivi de nos Correspondants Locaux à l'Etranger ; encadrement des flux financiers.

C)- LIENS AVEC LES ACTEURS DE L'ADOPTION

L'Agence, qui avait déjà noué, eu égard aux difficultés posées par l'adoption internationale sur le plan humain, juridique et pratique, des relations avec différents acteurs de l'adoption, a consolidé ces liens privilégiés, notamment avec les associations de parents par pays d'origine. Ainsi, dans le respect du rôle de chacun, les acteurs de l'adoption peuvent s'enrichir mutuellement de l'expérience humaine de leurs membres, de leur savoir-faire ou de leur connaissance du terrain.

Ainsi, les **matinées de l'AFA**, rassemblant équipe de l'A.F.A., correspondants AFA de la région parisienne et ceux de passage, EFA, MASF, ainsi que fédérations d'OAA et autres professionnels de l'adoption, se sont poursuivies chaque deuxième jeudi du mois, évoquant des thèmes tels que

- *"Comment distinguer situations normale et pathologique en préadolescence et durant cette période ?"*
- *"Quelle prise en compte par les couples de l'information délivrée lors de l'entretien avant AMP ?"*
- *"Rôle du psychologue face à l'infertilité et durant le parcours d'AMP".*
- *"Le désir d'enfant dans l'adoption : comment l'appréhender, comment l'accompagner ?"*
- *"20 ans d'action humanitaire aux Philippines"*
- *"La défense et la promotion des droits de l'enfant, 20 ans après la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant)"*
- *"Parcours de soins des couples en AMP et les procédures comparées entre l'AMP et l'adoption"»...*

Différents intervenants ont présenté leurs activités respectives relatives à la protection de l'enfance, à l'image de Laurence PREVOT, chargée de mission au Secrétariat général du CNAOP (accès aux origines), de Janine et Antoine REBELO, respectivement Présidente et Vice-Président de "Une famille, un enfant" (*"de la parentalité adoptive au parrainage, en passant par les enfants à besoins spécifiques"*).

D'autres, enfin, ont témoigné tels Céline GIRAUD, Présidente de l'association "La Voix des Adoptés", sur la façon dont elle a elle-même vécu son adoption au départ et dans les premières années, puis évocation des pistes de réflexion pour mieux accompagner tant les adoptants que les enfants adoptés.

V- ANNEXES

A)- Liste des déplacements à l'étranger

B)- Statistiques

PAYS	CLH	AFA accréditée	Présence d'un CLE	Déplacements AFA			TOTAL adoptions 2009	TOTAL adoptions 2008	Adoptions AFA		Nb dossiers gérés AFA
				2007/2008	2009	2010			Total 2009	Total 2008	
ALBANIE	OUI	OUI		1			0	1	0	1	27
ARMENIE	OUI	OUI					15	32	0	0	0
AZERBAIDJAN	OUI	OUI					1	0	1	0	2
BRESIL	OUI	Refusée					63	39	2	6	113
BULGARIE	OUI	OUI					9	21	9	21	373
BURKINA FASO	OUI	OUI	1	1	2		25	47	11	18	129
BURUNDI	OUI	OUI					0	11	0	0	8
CAMBODGE	OUI	OUI	1	1			19	20	11	17	58
CHILI	OUI	OUI		1			10	8	2	0	16
CHINE	OUI	OUI		3		1	102	144	0	6	709
COLOMBIE	OUI	OUI		1	1		241	305	170	225	2300
EL SALVADOR	OUI	OUI					0	0	0	0	8
GEORGIE	OUI	OUI					0	1	0	1	15
GUINEE	OUI	OUI					5	1	0	0	0
HONGRIE	OUI	OUI					4	1	4	1	74
INDE	OUI	OUI		1			18	18	0	0	3
LETTONIE	OUI	OUI			1		44	34	44	34	379
LITUANIE	OUI	OUI					9	18	7	14	90
MADAGASCAR	OUI	OUI	1	1		1	26	4	10	0	60
MALI	OUI	OUI	1	1	1		118	72	117	72	1256
MAURICE	OUI	OUI					14	12	0	0	0
Mexique	OUI	OUI					10	10	4	9	71
MOLDAVIE	OUI	OUI					0	1	0	1	7
MONGOLIE	OUI	OUI					3	4	0	2	14
NEPAL	NON	OUI	1	1			3	58	0	0	33
PEROU	OUI	OUI		1			3	3	1	3	11
PHILIPPINES	OUI	OUI			1		3	18	3	12	127
POLOGNE	OUI	OUI					24	19	3	9	73
Portugal	OUI	OUI					1	4	1	4	74
REP TCHEQUE	OUI	OUI					1	NC	1	0	4
ROYAUME UNI	OUI	OUI					2	NC	2	0	1

PAYS	CLH	AFA accréditée	Présence d'un CLE	Déplacements AFA			TOTAL adoptions 2009	TOTAL adoptions 2008	Adoptions AFA		Nb dossiers gérés AFA
				2007/2008	2009	2010			Total 2009	Total 2008	
RUSSIE	NON	OUI	1	9	5		288	315	8	0	89
SLOVAQUIE	OUI	OUI					0	0	0	0	11
SRI LANKA	OUI	OUI					8	6	7	5	43
THAÏLANDE	OUI	OUI	1		1	1	45	48	7	8	114
VIETNAM	NON	OUI	4	4	1		308	284	88	113	346
GUATEMALA	OUI	En cours					0	0	0	0	0
HAÏTI	NON	En cours	1	1	2		651	731	0	0	0
JAPON	NON	En cours					1	NC	0	0	0
TOGO	OUI	En cours					7	3	0	0	0
USA	OUI	En cours					1	NC	0	0	0
CAMEROUN	NON	NON					79	27	0	0	0
CONGO	NON	NON					29	11	0	0	0
COTE D'IVOIRE	NON	NON					68	67	0	0	0
ETHIOPIE	NON	NON			1		445	484	0	0	0
KAZAKHSTAN	NON	NON					30	43	0	0	0
REP DEM CONGO	NON	NON					42	14	0	0	0
UKRAINE	NON	Refusée					59	112	0	0	0
TOTAL	36	32	12 (8,5 ETP)	26	2025		2834	3051	513	582	6638

ELEMENTS STATISTIQUES DE 2009

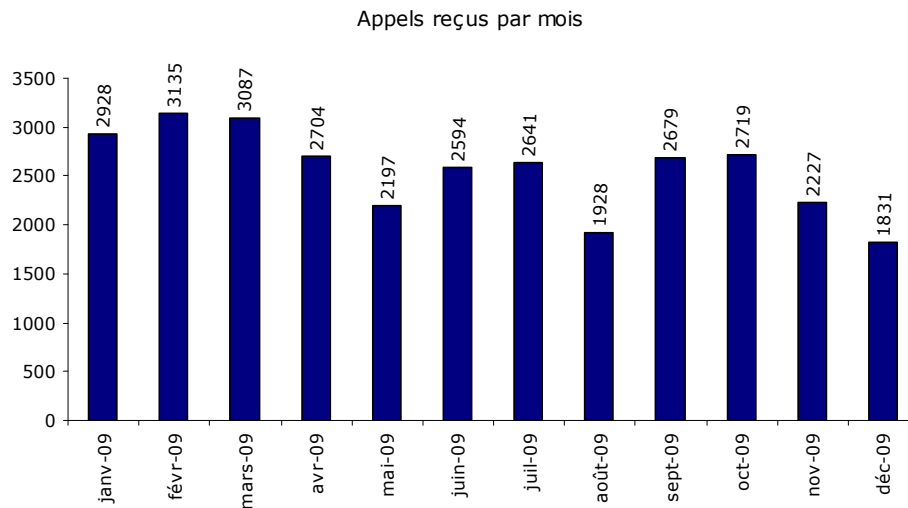
Statistiques fonctionnement de l'Agence

A)- Statistiques des pôles accueil et requêtes

1. Appels reçus des familles

Appels reçus en 2009	30 660	Appels reçus en 2008	32 170
Moyenne par mois	2 555	Moyenne par mois	2 681
Maximum par mois	3 135	Maximum par mois	3 637
Moyenne par jour	121,7	Moyenne par jour	139,3

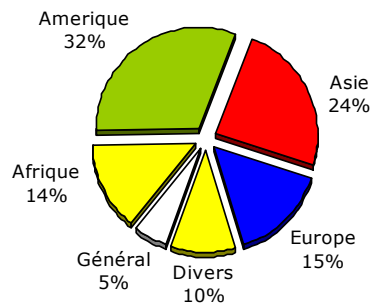
Soit une diminution d'appels reçus des familles de 5% entre 2008 et 2009.



2. Traitement des appels reçus par le Pôle Information et Conseil (PIC)

Total appels traités	30 660	
Total appels traités directement par le PIC	26 953	87,9%
Total appels transmis aux Pôles géographiques	3 717	12,1%

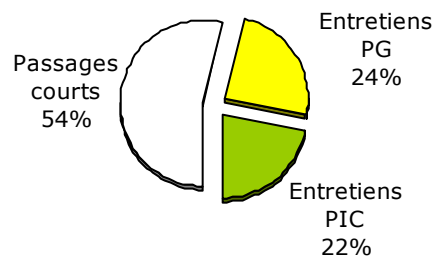
Thématiques géographiques traitées par le pôle accueil



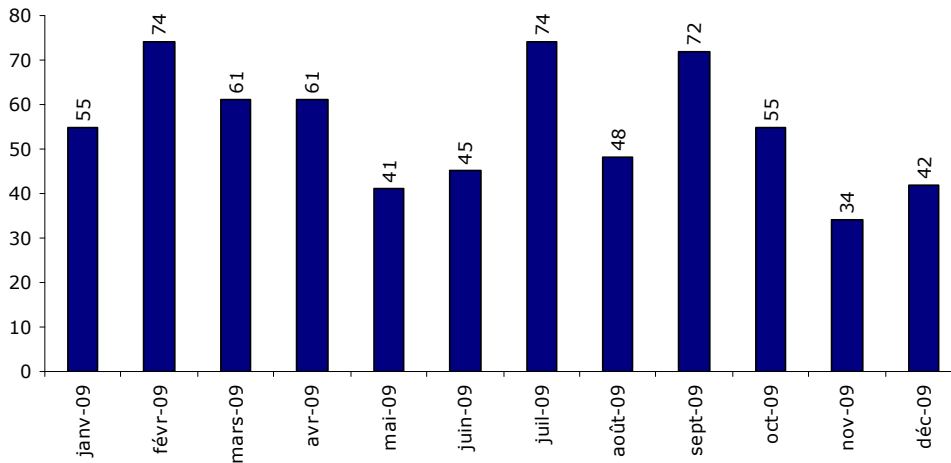
3. Réception des familles à l'Agence

Motif des visites 2009

Familles reçues en 2009	662
Moyenne par mois	55,1
Maximum reçues par mois	74
Moyenne par jour	2,6



Familles reçues par mois

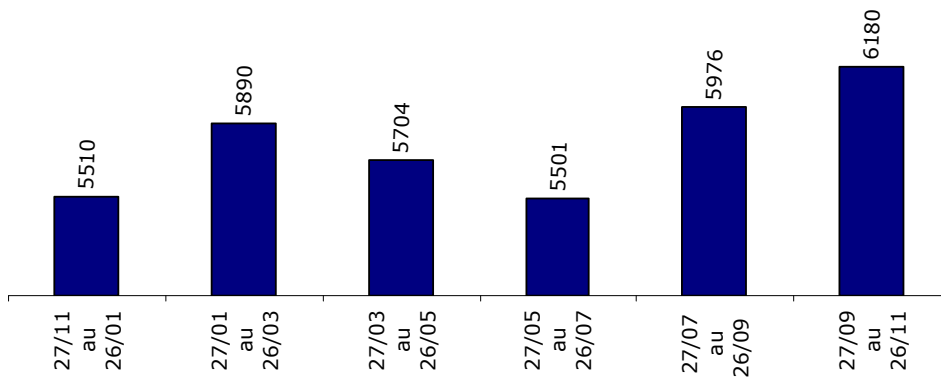


B)- Bilan des appels téléphoniques émis

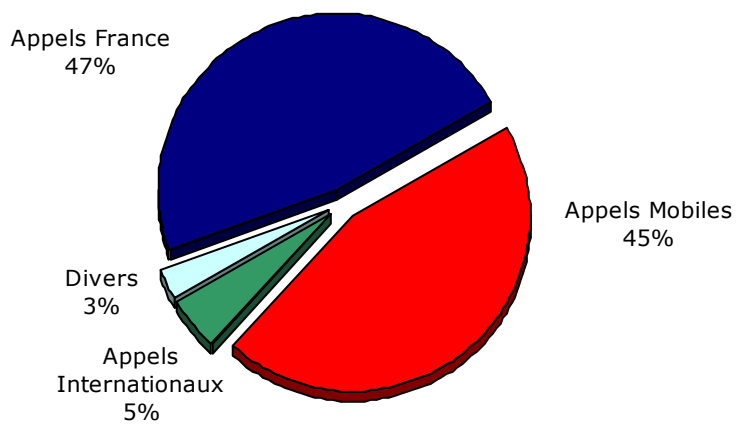
Appels émis en 2009	34 761	Appels émis en 2008	37 744
Moyenne par mois	2 896	Moyenne par mois	3 145
Moyenne par jour	138	Moyenne par jour	163,4

Soit une diminution du nombre d'appels émis de 8% entre 2008 et 2009.

Appels émis



Répartition des appels émis en 2009

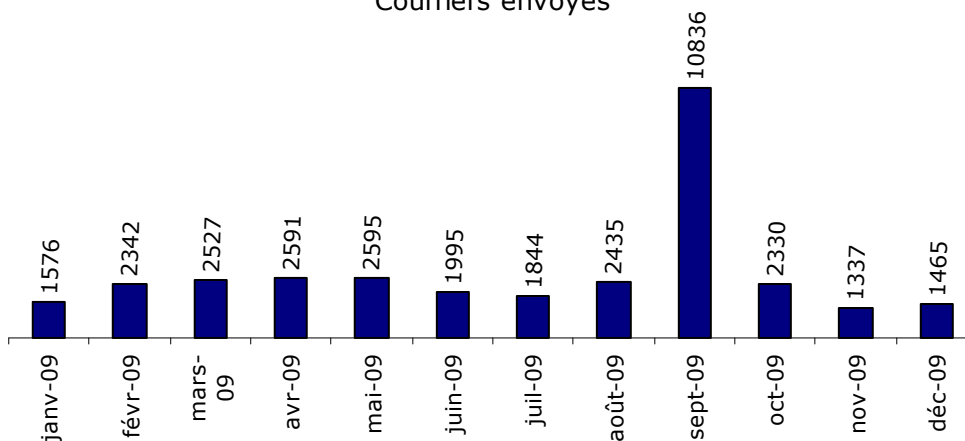


C)- Bilan des courriers envoyés

Courriers envoyés en 2009	33 872	Courriers envoyés en 2008	26 656
Moyenne par mois	2 822	Moyenne par mois	2 221
Maximum par mois	10 836	Maximum par mois	4433
Moyenne par jours ouvrés	134	Moyenne par jours ouvrés	115,4

Soit une progression du nombre de courriers envoyés de 27% entre 2008 et 2009

Courriers envoyés



D – Bilan du site internet www.agence-adoption.fr

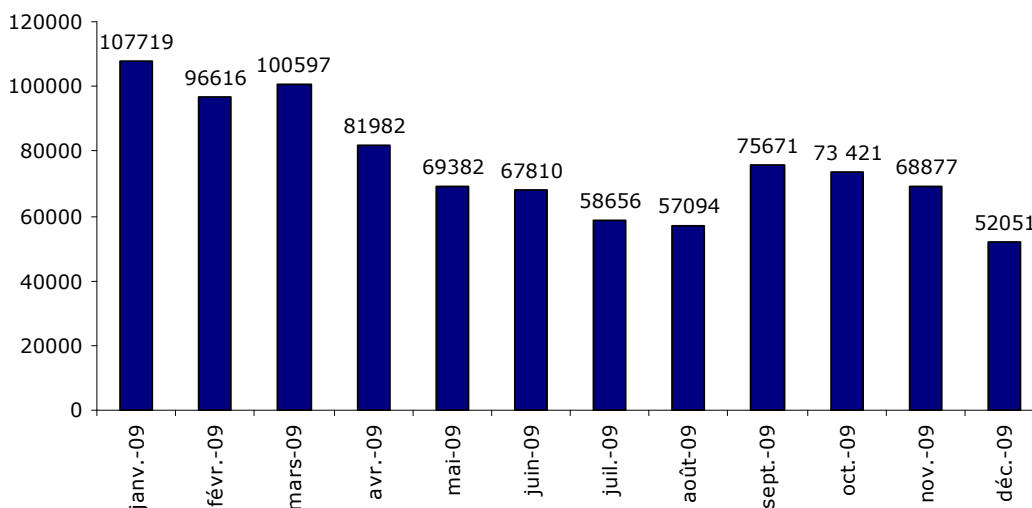
Total connexions 2009 *	909 876	Total connexions 2008 *	1 104 270
Moyenne par mois	75 739	Moyenne par mois	92 023
Maximum par mois	107 719	Maximum par mois	112 955
Moyenne par jour	2527	Moyenne par jour	3 025

*connexions = nombre de « visiteurs uniques » comptabilisés chaque jour.

Soit une diminution du nombre connexions de 18% entre 2008 et 2009

Nombre de connexions depuis la création du site internet : **3 214 146**

Connexions au site www.agence-adoption.fr



Articles les plus lus depuis la création du site (nombre de connexions) :

L'A.F.A. et ses pays partenaires	464 843
Adopter un enfant	408 616
Adopter en Colombie	351 340
Adopter en Chine	305 800
Adopter au Vietnam	232 254
Bibliothèque	191 890
Adopter au Cambodge	176 405
Adopter en Thaïlande	154 805
Textes de référence	151 365
Comment constituer un dossier d'adoption avec l'AFA	145 171

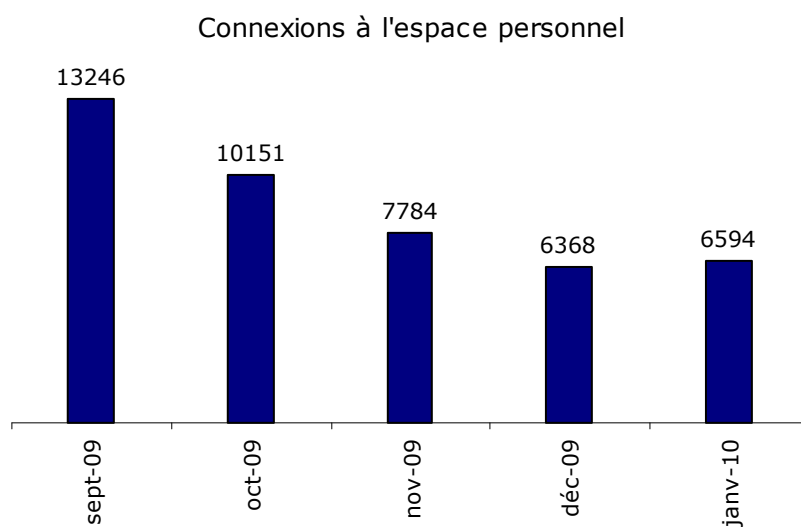
E)- Bilan de l'espace personnel au 31/12/2010

Mis en ligne le 9 septembre 2009 sur le site www.agence-adoption.fr, l'espace personnel permet aux candidats de consulter l'évolution de leurs dossiers, demandes en attente et de leur correspondance avec l'AFA.

Nombre de candidats ayant un espace personnel actif au 01/02/2010 : **5164 candidats**

Nombre depuis l'ouverture effective (05/09/2009) = **44 144 connexions**

Moyenne par jour : **295 connexions par jour**



Statistiques de gestion des dossiers d'adoption

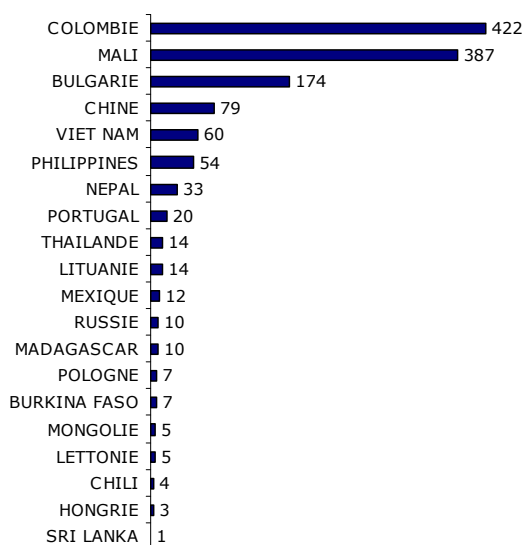
Pour comprendre les statistiques évoquées ci-dessous, il convient de bien différencier la notion de dossier et de demande en attente.

Un dossier est une candidature d'adoption reçue pour un pays ouvert à l'adoption par l'AFA et n'imposant pas de quotas d'envoi de dossiers. Le début de la procédure est matérialisé par la signature du Projet de Mise en Relation (PMR). Les dossiers sont pris en charge par les Pôles Géographiques.

Une demande en attente est une candidature reçue pour un pays imposant un quota de dossiers à envoyer annuellement (Vietnam, Cambodge, Madagascar, Russie). Les candidats s'inscrivent sur une liste de demandes en attente et leurs demandes sont traitées par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de dossiers envoyés. Les demandes sont prises en charges par le Pôle Information et Conseil.

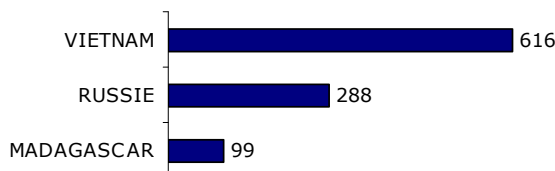
A)- Nouvelles candidatures reçues en 2009

Nouveaux PMR signés en 2009 (projets toujours en cours au 31/12/2009) : **1319**



Le nombre de nouveaux PMR signés était de 1690 en 2008. On constate donc une diminution de 22% du nombre de nouveaux dossiers déposés.

Nouvelles demandes en attente 2009 (projets toujours en cours au 31/12/2009) : **1003**

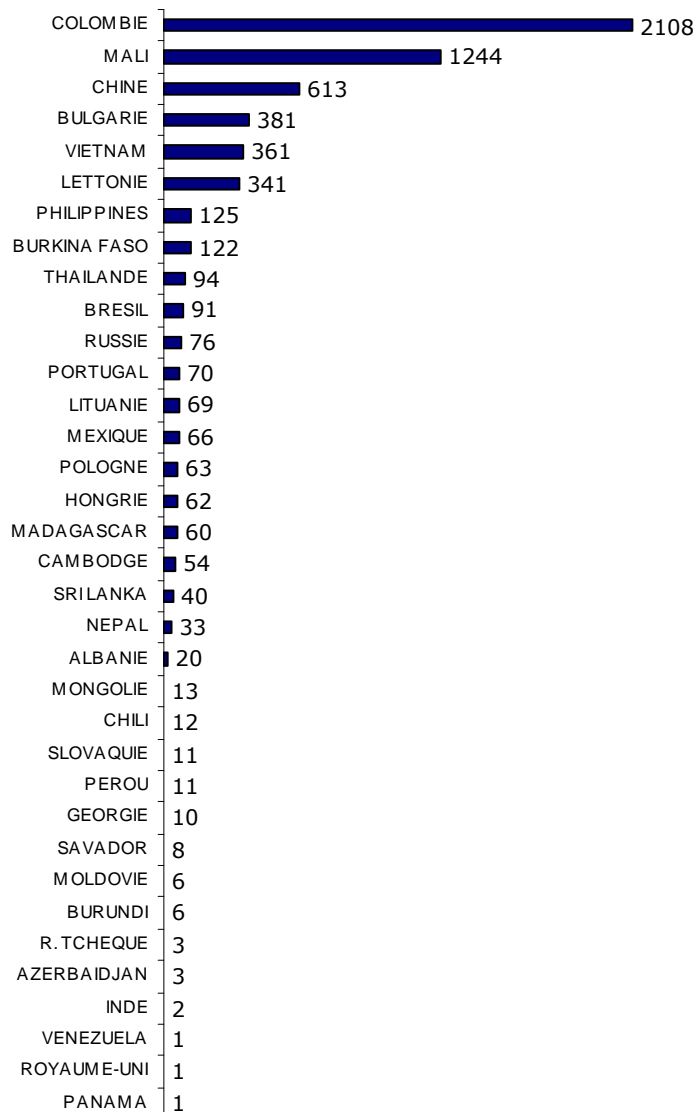


Le nombre de nouvelles demandes en attente était de 3061 en 2008. On constate donc une diminution de 67% du nombre de nouvelles demandes en attente.

TOTAL NOUVELLES CANDIDATURES 2009 : 2322 (4751 en 2008)
Soit une diminution par rapport à 2008 de 51%

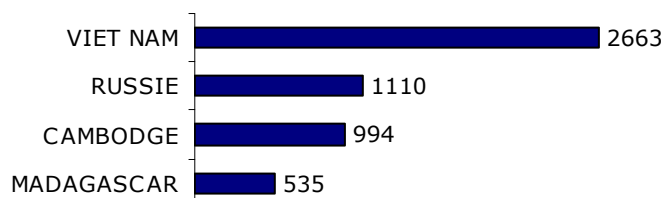
B)- Etat de l'ensemble des candidatures en 2009 (stock et nouvelles demandes)

Dossiers pris en charge par les Pôles Géographiques au 31/12/2009 : **6189**



Le nombre de dossiers pris en charge par les Pôles Géographiques était de 5750 en 2008, **on constate donc une augmentation de 7,5% du nombre de dossiers pris en charge.**

Etat des demandes en attente au 31/12/2009 : **5302**

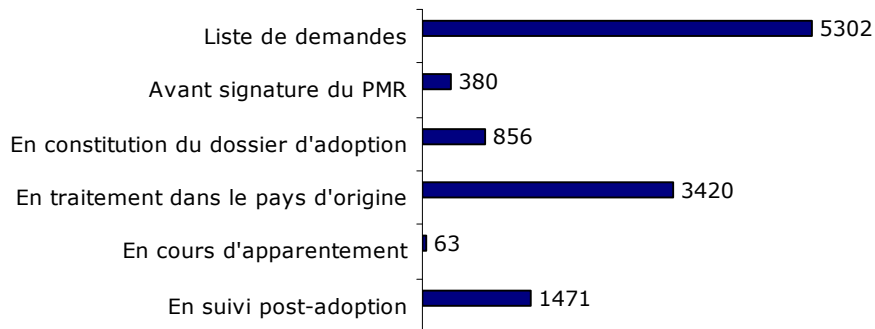


Le nombre de demandes en attente était de 5053 en 2008, on constate donc une augmentation de 5% du nombre de demandes en attente.

TOTAL CANDIDATURES EN COURS au 31/12/2009 : 11 491 (10 803 en 2008)
Soit une augmentation par rapport à 2008 de 6,4 %

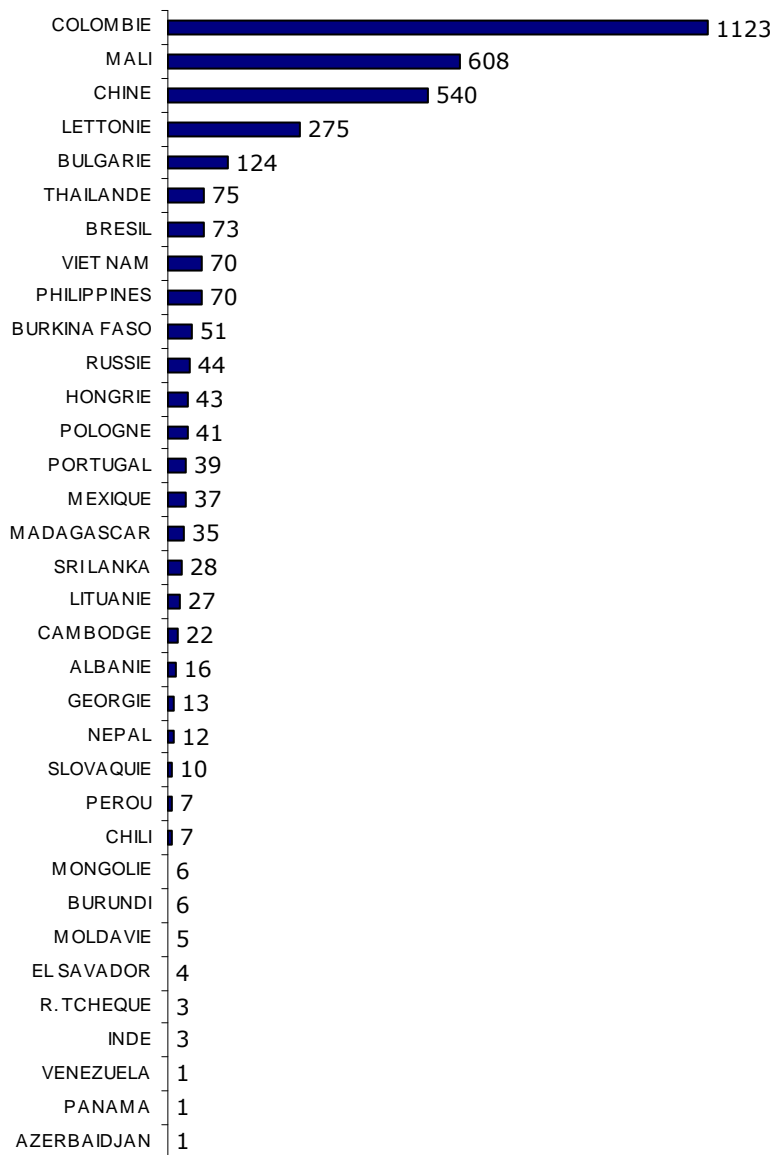
C)- Répartition de l'ensemble des candidatures en 2009 par étape de procédure

Ensemble des candidatures par étapes de procédure au 31/12/2009



D)- Répartition des dossiers en traitement dans les pays d'origine

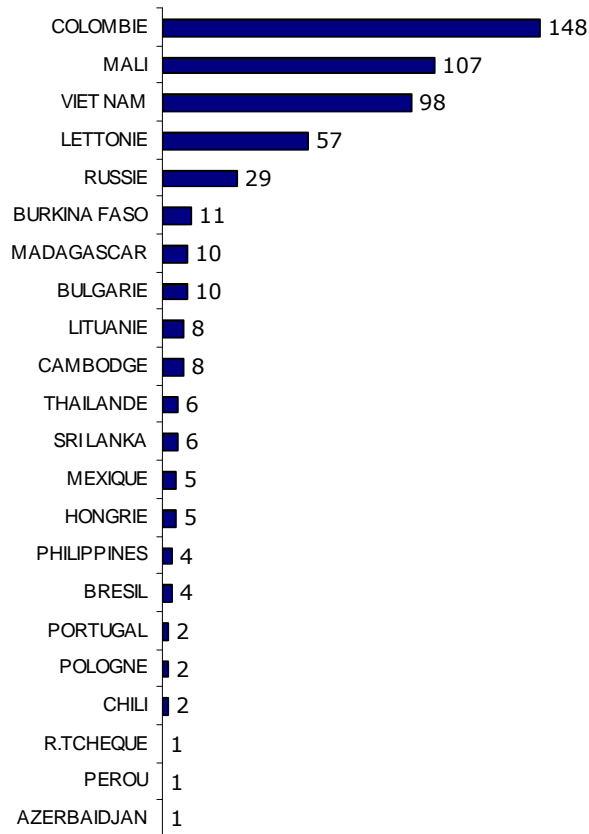
Candidatures en traitement dans le pays d'origine au 31/12/2009



E)- Propositions d'apparentement reçues en 2009

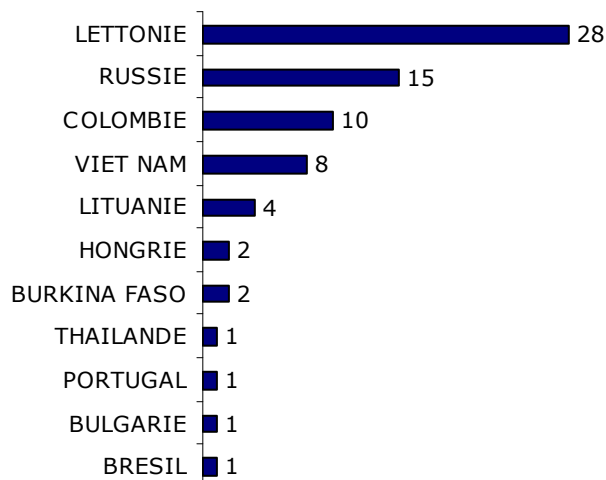
Il s'agit ici du nombre de familles ayant reçu une proposition d'apparentement et non du nombre d'enfants proposés.

Nombre de propositions d'apparentement reçues en 2009 : **525**



Le nombre de propositions est en légère baisse par rapport à 2008 (525 au lieu 529 propositions en 2008)

Nombre de propositions d'apparentement refusées en 2009 : **73**



On obtient donc un taux de refus de proposition d'apparentement par la famille de 13,9% en 2009. Ce résultat est fortement influencé par le nombre important de refus des propositions lettones (49% de refus) et russes (51% de refus).

F)- Adoptions réalisées depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006)

Pays d'origine	2009	2008	2007	2006	Total
Albanie	0	1	0	0	1
Azerbaïdjan	1	0	0	0	1
Bésil	2	6	16	0	24
Bulgarie	9	21	9	0	39
Burkina Faso	11	18	42	0	71
Cambodge	11	17	5	0	33
Chili	2	0	3	0	5
Chine	0	6	0	0	6
Colombie	170	225	247	6	648
Géorgie	0	1	0	0	1
Hongrie	4	1	9	0	14
Lettonie	44	34	30	4	112
Lituanie	7	14	26	0	47
Madagascar	10	0	0	0	10
Mali	117	72	133	0	322
Mexique	4	9	6	0	19
Moldavie	0	1	0	0	1
Mongolie	0	2	3	0	5
Pérou	1	3	1	0	5
Philippines	3	12	9	0	24
Pologne	3	9	4	0	16
Portugal	1	4	2	1	8
R. Tchèque	1	0	0	0	1
Royaume Uni	2	0	0	0	2
Russie	8	0	0	0	8
Salvador	0	0	4	0	4
Slovaquie	0	0	2	0	2
Sri Lanka	7	5	5	0	17
Thaïlande	7	8	9	1	25
Vietnam	88	113	37	0	238
Total	513	582	602	12	1709

Le nombre d'adoptions est en baisse de 69 soit 11,8% par rapport à 2008.

A noter par rapport à 2008 :

Diminution en Colombie de 55 adoptions

Hausse des adoptions au Mali de 45 adoptions

Diminution au Vietnam de 25 adoptions

Diminution en Bulgarie de 12 adoptions

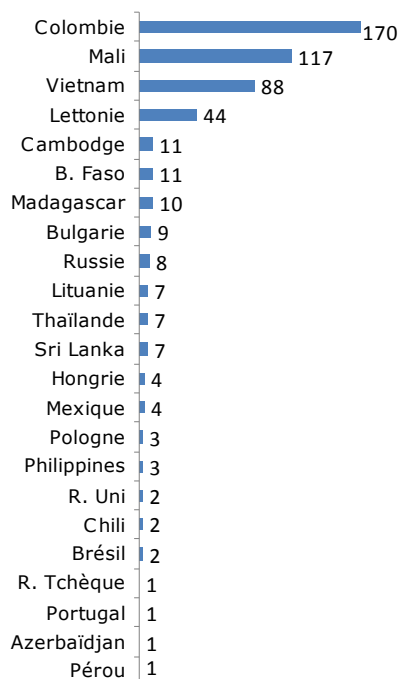
Augmentation des adoptions en Lettonie de 10 adoptions

Premières adoptions en Russie avec 8 adoptions

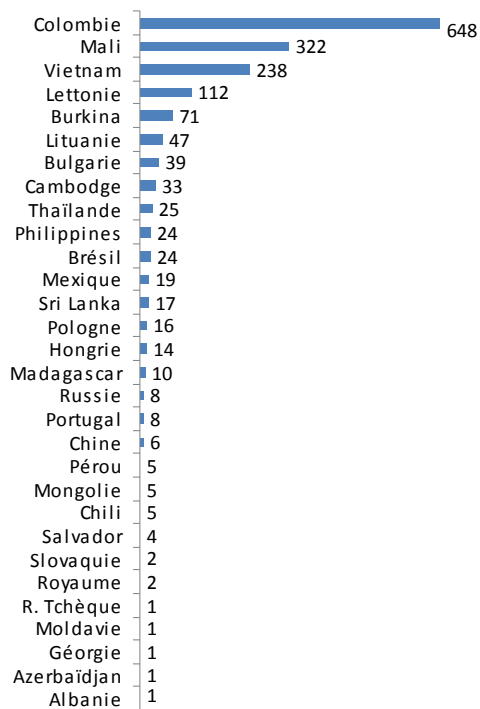
Portrait statistique des enfants adoptés par l'Agence

A)- Origine des enfants

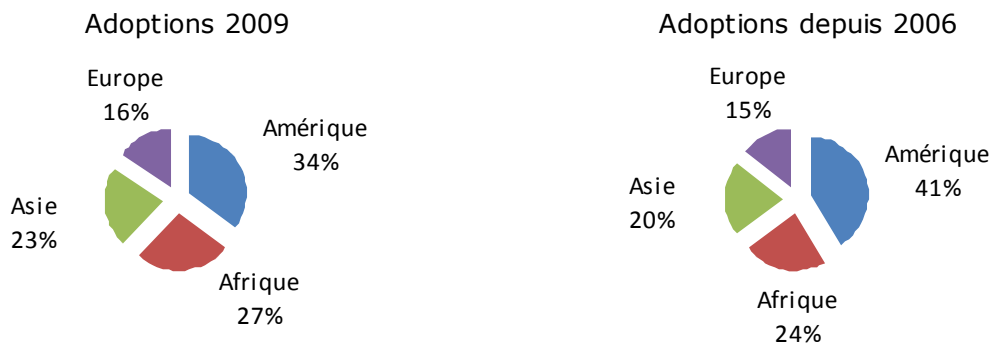
1. Pays d'origine des enfants adoptés en 2009



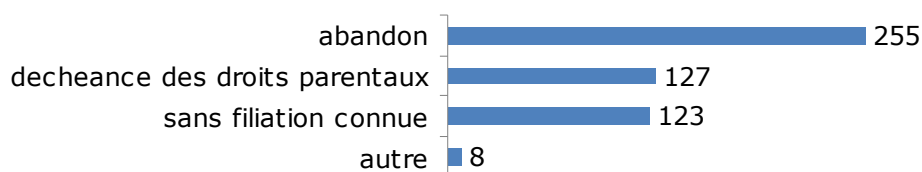
2. Pays d'origine des enfants adoptés depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006)



3- Continents d'origine des enfants adoptés par l'Agence



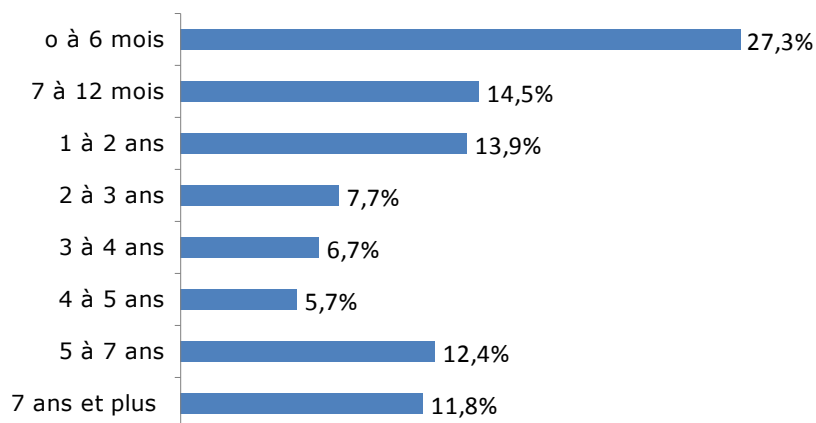
B)- Statut des enfants adoptés en 2009



C)- Age des enfants adoptés en 2009

1. Age des enfants adoptés en 2009 lors de l'entrée en France

Age moyen : 2 ans et 9 mois
Age médian : 1 an et 5 mois

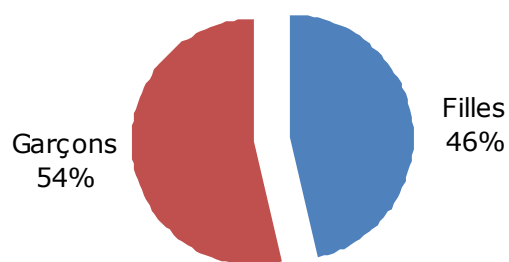


75,8 % des enfants adoptés en 2009 par l'Agence ont moins de 5 ans

2. Age moyen et âge médian des enfants adoptés en 2009 par pays

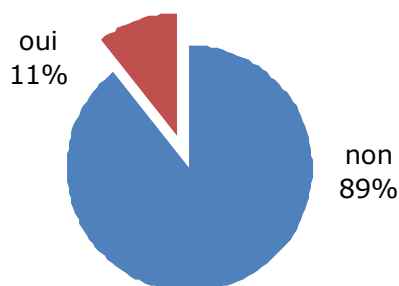
	Age moyen (mois)	Age médian (mois)
AZERBAIDJAN	12	12
BRESIL	107	107
BULGARIE	74	76
BURKINA FASO	33	21
CAMBODGE	18	13
CHILI	115	115
COLOMBIE	49	42
HONGRIE	46	46
LETONIE	56	51
LITUANIE	82	76
MADAGASCAR	66	56
MALI	8	6
MEXIQUE	72	76
PEROU	20	20
PHILIPPINES	34	34
POLOGNE	44	19
PORTUGAL	51	51
R. TCHEQUE	89	89
ROYAUME-UNI	66	66
RUSSIE	86	85
SRI LANKA	13	6
THAILANDE	49	52
VIETNAM	14	6

D)- Sexe des enfants adoptés

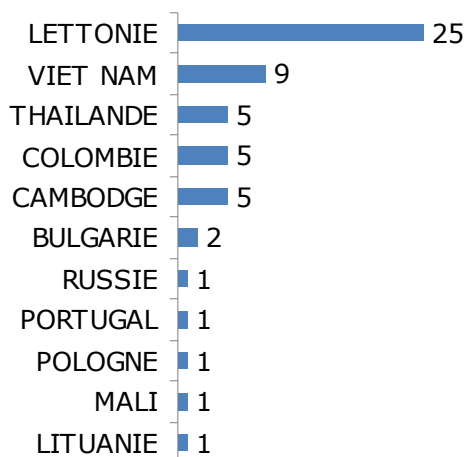


E)- Santé des enfants adoptés

1. Problèmes de santé signalés



2. Origine des enfants adoptés en 2009 avec des problèmes de santé signalés



F)- Enfants à besoins spécifiques

1. Données

Enfants ayant un problème de santé signalé = 55 soit 10,7% des enfants adoptés

Enfants ayant plus de 5 ans = 123 soit 24% des enfants adoptés

Enfants ayant plus de 6 ans = 92 soit 17,9% des enfants adoptés

Enfants adoptés en fratrie de 2 = 96 (48 fratries) soit 18,7% des enfants adoptés

Enfants adoptés en fratrie de 3 = 21 (7 fratries) soit 4% des enfants adoptés

2. Critères EBS

EBS 1 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = 217 soit **42,3%**

EBS 2 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = 201 soit **39,2%**

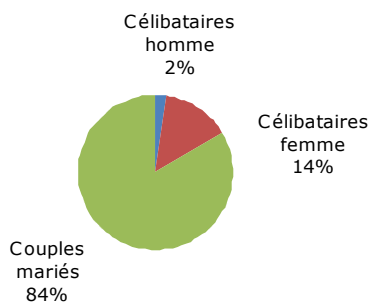
EBS 3 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = 172 soit **33,5%**

EBS 4 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = 151 soit **29,4%**

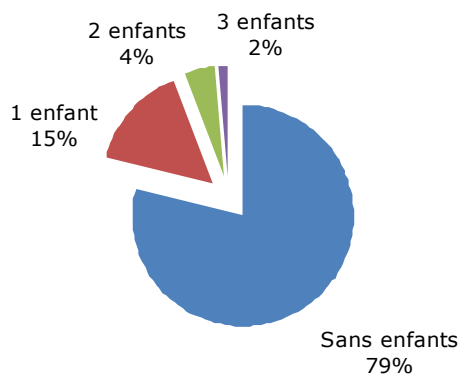
Portrait statistique des candidats de l'Agence

Au 31/12/2009, il y avait **9322 familles candidates à l'adoption** engagées dans une démarche avec l'AFA.

1. Statut matrimonial

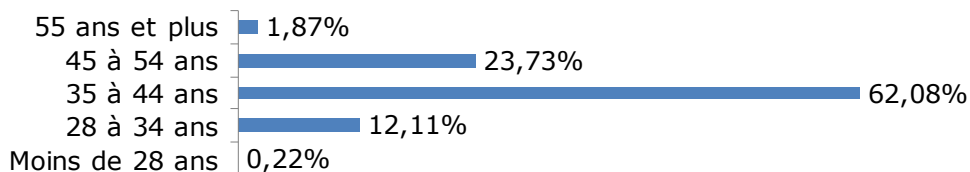


2. Enfants au foyer



3. Age des candidats

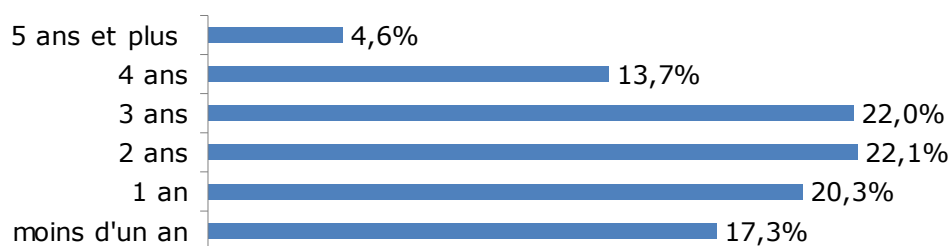
Age moyen femmes et hommes	41 ans et 4 mois
Age médian femmes et hommes	40 ans et 11 mois
Age moyen des femmes	40 ans et 11 mois
Age médian des femmes	40 ans et 7 mois
Age moyen des hommes	41 ans et 9 mois
Age médian des hommes	41 ans



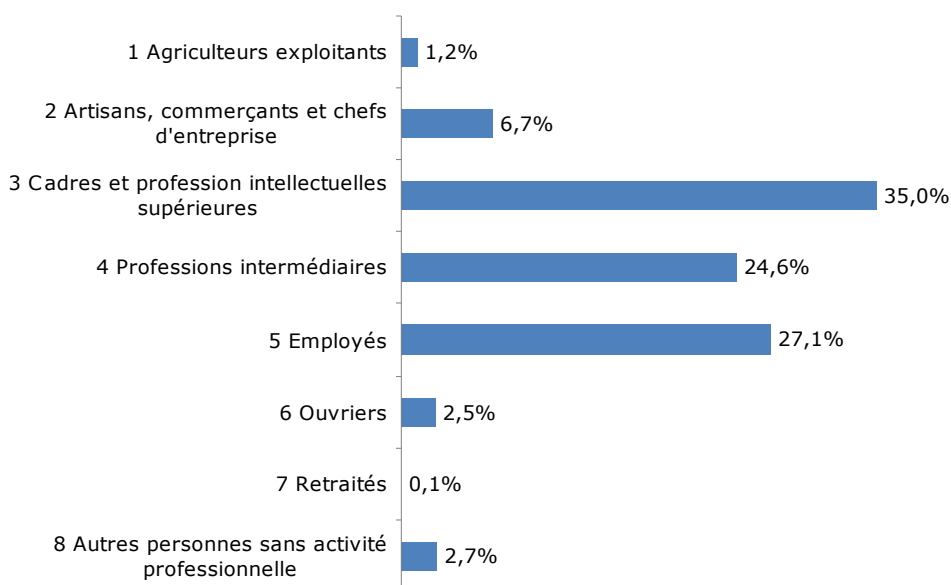
4. Années de mariage



5. Age de l'agrément (par année après l'obtention du dernier agrément)



6. Catégorie socioprofessionnelle INSEE



7- Départements de résidence

